Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 15 Joumada I 1441
10 Janvier 2020

N° 3

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **58**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **58**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **67**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **73**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **75**
Avis aux créanciers..... **84**
Convocations
Sociétés anonymes **85**
Autres sociétés **87**
Actes Administratifs
Avis au public **87**
Divers
Avis au public..... **88**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Groupement de développement d'agriculture et de la pêche maritime

Nom : Ettamaiez

Quittance de constitution numéro 171 daté du 19/02/2019

Zone d'intervention : Sajnene - Délégation Sejnene

Siège social : Cité Taieb Mhiri n° 14 Sajnene - Imadat Sajnenee

Objet :

Protection des ressources naturelles

Fournir aux zones dans lesquelles il pénètre les infrastructures des équipements agricoles et ruraux nécessaires

Effectuer toutes les tâches qui soutiennent les intérêts communs des adhérents dans le GDA dans le cadre de l'activité autorisée

Comité:

Fathi Al-Hamdi: président

Taha Al Guesmi: trésorier.

2020T00002SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'augmentation de capital

Société de Promotion Touristique Hammamet «SPT Hammamet»

Société anonyme

Au capital social de 10.200.000 Dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

R.C : B01193652016

M.F : 1478140T/A/M/000

1. Dénomination : Société de Promotion Touristique Hammamet.

2. Forme : Société Anonyme.

3. Capital social actuel : 10.200.000 Dinars entièrement libérés.

4. Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis.

5. Objet social : Hôtel classe touristique.

6. Durée : 99 ans

7. Dépôt préalable : Un exemplaire du PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 Décembre 2019 enregistré à la recette des finances, Av Habib Thameur - Tunis en date du 26 décembre 2019 sous le numéro 19804547 et suivant Quittance numéro M097339, ayant décidé de l'augmentation de capital a été déposé au Registre National des Entreprises, en date du 31 décembre 2019 sous le n° AC012472019.

8. Montant de l'augmentation et nombre d'actions à émettre : le montant est de 47.100.000 Dinars divisé en 4.710.000 actions de 10 DT chacune intégralement souscrites en numéraire, à libérer partiellement lors de la souscription.

9. Valeur nominale et d'émissions des actions : 10 Dinars chacune.

10. Apports en nature : Aucun

11. Avantages particuliers stipulés dans les statuts : Aucun

12. Tout titulaire d'action(s) libérée(s) du (des) versement(s) exigible(s) est admis aux assemblées générales sur justification de son identité. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

13. Répartition du résultat : Après constitution des réserves légales, l'assemblée générale ordinaire décide de l'affectation des sommes dont elle a la disposition.

14. Le délai ouvert pour la souscription est de quinze jours à compter de la publication légale de cette notice au JORT. La souscription peut être clôturée par anticipation en cas de souscription de la totalité de l'augmentation avant l'expiration de ce délai.

2020T00016SANB2

Nomination de directeur général

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 4 décembre 2019, enregistré à la recette des finances le Lac - Tunis le 12 décembre 2019, enregistrement n° 19709285 quittance n°M117695, de la Société Total Tunisie, MF : 003143 D/AIM/000, sise à rue du Lac Huron, les Berges du Lac, dont l'exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis sous le n° 2019102500 il a été décidé de :

Nommer Monsieur Abdesslam RHNIMI en tant que directeur général de la société en remplacement de son prédécesseur démissionnaire Monsieur Mansur ZHAKUPOV et ce pour la durée de son mandat d'administrateur. Agréer la cession d'actions au profit de Madame Ingrid Jaumin.

Agréer la cession d'actions au profit de Monsieur Abdesslam Rhnimi.

2020R00033SANB2

NOTICE LEGALE

Société Carthage Cement

Société anonyme au capital de
172 134 413 DT divisé en
172 134 413 actions de nominal 1 DT entièrement libérées

Identifiant unique : 1072172 A

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.

Tél : 71 190 301 ; Fax : 71 190 289

E-mail : info@carthagecement.com.tn

Notice légale relative à l'augmentation de capital de la Société Carthage Cement de 172 134 413 DT à 395 909 146DT

Nombre de titres à émettre : 223 774 733 actions nouvelles de nominal 1 DT au prix d'émission de 1,2DT

Décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11/10/2019

1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

1.1 Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Société «Carthage Cement» SA

Siège social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.

Téléphone : 71 190 301

Fax : 71 190 289

E-mail : info@carthagecement.com.tn

Site web :
www.carthagecement.com.tn

1.2 Forme juridique et législation particulière applicable

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable : Loi N°89-20 du 22 Février 1989 règlementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par la loi N°98-95 du 23 Novembre 1998 et N°2000-97 du 20 novembre 2000 et la loi N° 93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du Code d'Incitations aux Investissements.

1.3 Date de constitution et durée

- Date de constitution : 16/10/2008

- Durée de vie : 99 ans

1.4 Objet social (article 2 des statuts) :

La société a pour objet :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.

- La fabrication et la vente de tous les produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué.

- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.

- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

- Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement

1.5 Identifiant unique

1072172A

1.6 Exercice social

Du 1er janvier au 31 Décembre de chaque année

1.7 Nationalité

Tunisienne

1.8 Capital social

Le capital social s'élève à 172 134 413 DT divisé en 172 134 413 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.

1.9 Régime fiscal

Droit Commun.

1.10 Lieu de consultation des documents de la société

Siège social de «Carthage Cement», Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

1.11 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

Monsieur Brahim SANAA

Directeur Général de Carthage Cement, Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.

Téléphone : 71 190 301 ; Fax : 71 190 289.

2. Administration et contrôle

2.1 Membres des organes d'administration et de direction

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Mr Mohamed Adel GRAR	Lui-même	Président	2017-2019****	30 Rue du Mali 2070 La Marsa
Etat Tunisien	Mr Brahim SANAA	Membre	2018-2020*	Bizerte
Etat Tunisien	Mr Kais JEMIA	Membre	2019-2021***	01 Rue des cyclamens Hammamlif
La société BINA CORP	Mme Leila BOUZGUENDA	Membre	2017-2019**	Tunis
La société BINA HOLDING	Mme Sonia CHEOUR	Membre	2017-2019**	Tunis
Mr Mongi TRIMECHE	Lui-même	Administrateur représentant des petits porteurs	2018-2020*	Tunis
Mr Abdellatif BEN JEMAA	Lui-même	Administrateur représentant des petits porteurs	2018-2020*	Tunis
Mr Sami FOURATI	Lui-même	Membre	2017-2019**	Rue Lac Huron Imm Couberture Lac 1

*: Mandat renouvelé par l'AGO du 06/07/2018

**: Mandat renouvelé par l'AGO du 17/07/2017

***: Mandat renouvelé par l'AGO du 06/12/2019

****L'AGO du 17/07/2017 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 05/07/2017 de coopter Mr. Adel GRAR au poste d'Administrateur pour une durée de 3 années qui viendront à terme à la date de l'AGO qui statuera sur l'exercice 2019 et ce, suite à la démission de Mr. Abdelkader ZGOLLI de ses fonctions d'Administrateur Président du Conseil d'Administration.

La société Carthage Cement s'engage à nommer deux (2) administrateurs indépendants tels que exigés et définis par l'article 38 du Règlement Général de la Bourse lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2.2 Fonction des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat/ Date d'entrée en fonction	Adresse
Mr Mohamed Adel GRAR*	Président du Conseil d'Administration	2017-2019	30 Rue du Mali 2070 La Marsa
Mr Brahim SANAA **	Directeur Général	2018-2020	Bizerte

*: Nommé par le Conseil d'Administration du 05/07/2017

**: Nommé par le Conseil d'Administration du 01/07/2014

Il est à signaler que :

Le comité stratégique est composé des membres suivants* :

- Mr. Mohamed Adel GRAR : Président
- Mr. Brahim SANAA : membre
- Mr. Mongi TRIMECHE : membre

Le comité permanant d'audit est composé des membres suivants** :

- Mr. Kais JEMAIA : Président
- Mme. Leila BOUZGUENDA : membre
- Mr. Sami FOURATI : membre

Le comité de recrutement et de rémunération est composé des membres suivants* :

- Mr. Mohamed Adel GRAR : Président
- Mr. Brahim SANAA : membre
- Mr. Abdellatif BEN JEMAA : membre

(*) Nommés par le conseil d'administration du 14/08/2014.

(**) Nommés par le conseil d'administration du 03/04/2015.

2.3 Contrôle

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet F.M.B.Z membre de KPMG International, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	6 rue du Riyal, Immeuble KPMG- - Les Berges du Lac, -1053 Tunis- Tunisie	2017-2019*
MTBF PriceWaterHouseCoopers PwC : société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Immeuble PwC- rue du Lac d'Annecy- Les Berges du Lac, -1053 Tunis- Tunisie	2019-2021**

*: Renouvellement du mandat décidé par l'AGO du 17/07/2017

**: Renouvellement du mandat décidé par l'AGO du 06/12/2019

3. Renseignements concernant à l'opération

3.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Carthage Cement, tenue le 11/10/2019, prenant acte de l'obligation à la charge de la société de procéder à la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et après avoir constaté la libération intégrale du capital actuel et après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital de cent soixante-douze millions cent trente-quatre mille quatre cent treize dinars (172.134.413 DT) à trois cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent dix-neuf mille cent quarante-six dinars (395.919.146 DT), selon les modalités suivantes :

- 223.774.733 DT par émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix d'un dinar deux cents millimes (1,200 dinars) chacune, soit un dinar (1 dinar) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 dinar) de prime d'émission. Ces actions seraient souscrites selon la parité de treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.

- La société Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscriptions et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscriptions susmentionnée.

Ces actions seront libérées, en totalité à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

Si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

1- Les actions en numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;

2- Les actions en numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;

3- Le montant de l'augmentation de capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts de l'augmentation proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour utiliser les facultés précitées ou certaines d'entre elles seulement à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1er janvier 2019.

3.2 Caractéristiques de l'opération

La société Carthage Cement procédera à une augmentation de capital de 223 774 733 DT par souscription en numéraire, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société et par émission de 223 774 733 actions nouvelles.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à BINA Corp et El KARAMA Holding sera effectuée par l'émission de 56754356 actions nouvelles détaillée comme suit :

Créanciers	**Montant de la créance arrêté au 30/09/2019**	**Nombre des actions pour souscription**
Société BINA Corp	62 016 153	51 680 127
Société AL KARAMA Holding	6 089 075	5 074 229
Total	**68 105 228**	**56 754 356**

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 268 529 679,6 DT (dont 68 105 227,2DT à libérer par compensation des créances revenant à BINA Corp (compte courant associé) et El KARAMA Holding. Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 200 424 452,4DT.

En DT	Conversion de BINA Corp et El KARAMA Holding	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	56 754 356	167 020 377	223 774 733
Prime d'émission	11 350 871,2	33 404 075,4	44 754 946,6
Total	**68 105 227,2**	**200 424 452,4**	**268 529 679,6**

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscription susmentionnée.

3.2.1. Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 1,200 DT l'action soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 0,200 DT. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

3.2.2. Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 223 774 733actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les

rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Carthage Cement ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

3.2.3. Période de souscription :

La souscription aux 223 774 733actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de treize (13) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce, du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus[1].

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du 05/03/2020 au 09/03/2020 inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du 13/03/2020 au 17/03/2020 inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 167 831 050 DT, correspondant à 167 831 050 actions).

3.2.4. Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Carthage Cement exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,200 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 0,200DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 05 031 000 098 087 073 086 ouvert auprès de la Banque de Tunisie Agence Les Berges du Lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

3.2.5. Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 28/02/2020 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

3.2.6. Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

3.2.7. Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 172 134 413actions composant le capital actuel et/ ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

---

[1] Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **28/02/2020** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

3.2.8. Jouissance de nouvelles actions :

Les 223 774 733actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

3.3. But de l'émission

Cette augmentation entre dans le cadre de l'obligation à la charge de la société de procéder à une restructuration financière et la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi et ce, conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Il est à signaler que l'examen du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2017 a révélé que suite aux pertes cumulées, les fonds propres de la société Carthage Cement étaient inférieurs à la moitié de son capital social.

Il s'avère donc que la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

A l'effet de remédier à cette situation, la société a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé de poursuivre l'activité de la société et a envisagé une augmentation du capital en numéraire par l'émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix de un dinar deux cents millimes (1,200 DT) chacune, soit un dinar (1 DT) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 DT) de prime d'émission et ce, afin de régulariser la situation de ses fonds propres au 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Toutefois, la réalisation de cette opération a été décalée, et donc la situation de la société n'a pas été régularisée à temps.

Par ailleurs, le rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société Carthage Cement arrêtés au 31/12/2018 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 décembre 2019 mentionne que : « la société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé la continuité d'exploitation de la société et ce, suite à l'enregistrement des fonds propres au 31 décembre 2017 au-dessous de la moitié du capital social. Toutefois, suite aux pertes enregistrées en 2018, les fonds propres de la société au 31 décembre 2018 sont devenus négatifs. Compte tenu de cette situation, il y'a lieu d'envisager la convocation d'une deuxième assemblée générale extraordinaire à l'effet de se prononcer sur la continuité de la société et sur la régularisation de la situation conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. »

Partant de ce fait, la société Carthage Cement s'engage à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le jour de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2019 et ce, en vue de décider d'une augmentation de capital en numéraire, si la situation financière de la société l'exigerait et si les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales ne seraient pas respectées.

3.4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

3.4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

3.4.2. Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

3.4.3. Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

3.5. Marché des titres

Les actions de la société Carthage Cement sont négociables sur la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

3.6. Cotation en bourse des actions anciennes

Les 172 134 413actions anciennes composant le capital actuel de la société Carthage Cement inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 17/01/2020, droits de souscription détachés.

3.7. Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 223 774 733 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire, conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

3.8. Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus[2].

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

3.9. Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

3.10. Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN0007400062 » durant la période de souscription préférentielle soit du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400070» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF en date du 31 décembre 2019 sous le n° 19/1033 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.

Le prospectus est mis à la disposition du public, sans frais, au siège social de la société Carthage Cement (Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II), de MAC SA, intermédiaire en bourse (Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac), sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les Indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2019 seront publiés au Bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2020.

[2] Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **28/02/2020** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2020R00050SANB2

Notice d'augmentation de capital

POLYCLINIQUE ECHIFA KSAR HELLAL

SA au capital de 2 450 000 Dinars

Siège social : Av. de la République, Borj Khefacha 3 1er étage B 1-4 5000 Monastir

(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)

MF : 1432697 F

La société a pour objet : polyclinique.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la constitution définitive.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient.

Les assemblées générales ordinaires ne se composent que des actionnaires qui possèdent au moins une action.

Répartition des résultats :

- Réserve légal : 5 % des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

- Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale peut effectuer le prélèvement de toutes sommes soit pour être reportées à nouveau soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves;

- Le solde sera effectué par décision de l'assemblée générale ordinaire.

Le boni de liquidation sera réparti sur les actionnaires (en cas de liquidation).

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 14 juin 2019 il a été décidé d'augmenter le capital de 2 450 000 dinars à 4 287 500 dinars et ce par la création de 18 375 actions nouvelles de 100 dinars chacune et d'une valeur globale de 1 837 500 dinars à souscrire en numéraire et à libérer de la totalité à la souscription selon le détail suivant :

- La valeur d'émission d'une action nouvelle est égale à la valeur nominale d'une action ancienne 100 dinars.

- Le droit préférentiel de souscription est librement négociable entre les actionnaires.

- Le délai d'exercer le droit de souscription est fixé à 45 jours à partir de la date de la publication de cette notice au JORT selon le détail suivant :

- Le délai de souscription à titre irréductible : durant 20 jours à partir de la date de la publication de cette notice au JORT.

- Le délai de souscription à titre réductible : durant les 25 jours suivants l'expiration du délai de souscription à titre irréductible.

* l'exercice du droit de souscription s'effectue comme suit :

- à titre irréductible : à raison de 75 % d'action nouvelle pour une action ancienne, avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai de souscription. La souscription partielle d'une action ne peut être admise.

- à titre réductible : les actionnaires pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible. Chaque demande sera

satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles, avec la possibilité d'accepter de nouveaux actionnaires et la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai de souscription. Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui de souscription à titre réductible non satisfaites, seront remboursées sans intérêts, et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de clôture des souscriptions.

- Le dépôt a été effectué au registre national des entreprises le 3 décembre 2019 sous le numéro AC 152082019.

- Les fonds provenant de la souscription seront logés auprès de l'UBCI Agence Ksar Hellal.

2020S00015SANB2

Société Briqueterie Khalifa Jammel, en liquidation

SA au capital de 50 000,000 DT

Siège social : Avenue Mahbouba Soussia 5080 - Teboulba - Monastir

Identifiant unique : 1597782M

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23/12/2019, tel que enregistré à la recette des finances de Teboulba en date du 24/12/2019 (N° d'enregistrement 19802432, quittance N°M054773), il a été décidé : la lecture et l'approbation du rapport du liquidateur, les états financiers liquidatifs et les rapports du commissaire aux comptes arrêtés au 31/10/2019, l'approbation de clôture des travaux de liquidation; l'approbation de la distribution du reste de la liquidation et quitus au liquidateur.

Une copie du procès-verbal, du rapport du liquidateur, des états financiers liquidatifs et les rapports du commissaire aux comptes ont été déposées au centre national du registre des entreprises - Monastir en date du 26/12/2019 sous le numéro 2019100855.

2020S00016SANB2

Réalisation de l'augmentation du capital

GALLIEN PHARMACEUTICALS "Ex COOPER TUNISIE"

S.A au capital de 10795 000 DT

Adresse : Rue du Lac Biwa, Résidence Meriem Les Berges du Lac 1 Tunis, Tunisie

IU : 1185853V

Suivant déclaration de souscription et de versement enregistrée à la recette des finances Nelson Mandela le 3 janvier 2020 sous le n°20800018 Quittance n°440, l'augmentation de capital réservée pour un montant de 3 400 000 DT par la création de 340 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune, souscrites en numéraires et libérés du quart 1/4 à la souscription et telle que décidée par l'AGE du 25 décembre 2019, a été réalisée définitivement et le capital social est ainsi porté de 7 395 000 DT à 10795 000 DT.

Un exemplaire des documents suivants a été déposé au registre national des entreprises le 3/01/2019 sous le numéro 2020727 :

- Le procès-verbal de l'AGE daté du 25 décembre 2019 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela en date du 26/12/2019 sous le n°19503891 Quittance n°102916

- La déclaration de souscription et de versement, susmentionné.

- La liste des souscripteurs et état de versement, enregistrée à la recette finances Nelson Mandela le 3/01/2020 sous n°20800015 quittance n°435,

- La déclaration du bénéficiaire effectif,

- La liste des actionnaires mise à jour,

- L'augmentation du capital est ainsi, réalisée et l'article 7 des statuts est modifié en conséquence.

Cette même assemblée a décidé de modifier le mode de gouvernance de la société et procéder à la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général et ce conformément aux dispositions des articles 215 à 221 du code des sociétés commerciales.

L'article 14 des statuts est modifié en conséquence.

2020400027SANB2

CURAT SA

Société anonyme

Au capital de 110.000D, 000

Siége social : 11 rue Mohamed Ali Annabi 1002 Tunis

RC : B1138741997

M.F : 006015J/A/M/000

En vertu du procès-verbal en date du 26 Juin 2017, enregistré à la recette des finances Montplaisir le 02/01/2020 sous le n°200001 quittance n°M000108 et une copie a été déposée au registre National des entreprises sous le n°20201156.

Il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement du mandat de Monsieur Chedly Ben Ammar en qualité de président directeur général de la société CURAT SA pour la durée de son mandat d'administrateur (exercices 2017-2018 et 2019)

- Le conseil d'administration du CURAT délègue à Monsieur Chedly Ben Ammar les pouvoirs les plus étendus.

- Renouvellement du mandat du cabinet FMBZ - KPMG Tunis comme commissaire aux comptes pour la durée des exercices 2017-2018-2019.

2020400042SANB2

ESSOUKNA

S.A au capital de 5.050.500D

Siège social : 46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis

R.C.S. : Tunis B131251996

CNSS : 74065-54

MF : 30436/5

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 2/12/2019, il a été décidé la nomination de Madame Héla Hammi directeur général adjoint de la Société à compter du 1/1/2020 avec tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions, et ce en remplacement de Monsieur Abderrazak Hidri.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 2/12/2019 a été enregistré à la recette des finances de la Bardo le 6/1/2020 sous le n°20800029 quittance n°862 et déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 7/1/2020 sous le n°20201273.

2020400057SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Spectra Design center

SARL au capital de 100 000 D

Siège social : Avenue Omar El Khayem Zone industrielle Khair-Eddine la Goulette

MF : 1155762BAM000

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2019, enregistré le 13/11/2019 à la recette des

finances d'El Manzah 6 sous le numéro 19707434, quittance n° 148496, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le n°201997947 en date du 20/12/2019, les associés ont décidé d'ajouter une activité secondaire vente en gros meuble et ameublement, de changer la dénomination sociale de la société de BEST BRANDS TRADING à SPECTRA DESIGN CENTER, de changer l'adresse du siège social de rue Mohamed Rached El Beji Résidence El Fol Apt A14 El Nasr 2 à avenue Omar El Khayem Zone Industrielle Khair-Eddine la Goulette, et ils ont décidé de designer comme nouveau gérant Mr. Hichem Zorgui pour une durée indéterminée.

2020R00031SRLB2

Acte de donation de part sociale

(S A R L)

Suivant un acte de donation du 22 novembre 2019, Mlle Oumaima Gribaa a fait don et a transféré à Madame Wafa Kouki un total de 2500 selon sa part sociale dans le capital estimé à 50% de la société de développement alimentaire et datte (SODAD) sous le MF n° 1641231M et elles ont soussigné avant 570 du projet de livre premier journal n° 132.

2020400028SRLB2

Avis

Entreprise «les frères ben harb»

Société à responsabilité limitée au capital de 18000 dinars

Siège social : route de Raoued AV Fathi Zouhir Nkhilet Ariana

Matricule fiscal : 704579 E/A/M/000

Le six du mois de février deux milles onze à dix heures du matin, les associés de l'entreprise« les frères Ben Harb» ont décidé à l'unanimité, l'achat du bureau à Usage administratif numéro RB4 objet du titre foncier n° 48255 Ariana dit «Rosamis 23» composé de la parcelle numéro 23 du plan de lotissement du titre foncier 1324 propriété dite «Elvy» d'une superficie de 24 m² consistant en un Bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble «Rosamis» à l'avenue Mustapha Hjaiej à l'ariana avec toutes les parties communes et indivises ainsi que le Bénéfice du parking numéro 64 situé au sous sol 2 et ce auprès de la société Arab international Lease en la personne de son représentant légal Monsieur Chokri Ben Ayed au prix total d'un dinar correspondant à la valeur résiduelle à l'arrivé à terme de la location après règlement de la totalité des loyers.

Ainsi, la séance vient d'être clôturée à midi de la même journée après approbation de l'achat dudit bureau.

2020400029SRLB2

Renouvellement du mandat du gérant

Société : STE GOLDEN ESTATES SARL

MF : 1147711/SAM/000

RC : B0179822010

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 26/12/2019, enregistré à la recette des finances Lac Tunis le 26/12/2019 sous le numéro 19709722, quittance numéro M123293, dont deux exemplaires ont été déposés au centre National du registre des entreprises le 6/01/2020 sous le numéro 2020812, il a été décidé :

1- Le renouvellement du mandat du gérant de la société Monsieur Hamed Ben Haj M'barek pour une durée de 03 ans (2020, 2021, 2022).

2020400031SRLB2

Société Atlas Security - S.A.R.L

Capital social : 5 000 Dinars

Siège social : B17 immeuble Baie des Anges Av. du Lac Nord Les Berges du Lac 2 Tunis

Matricule fiscal : 1623440S/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du 9/12/2019, enregistré à la R.A des Sociétés sous le n°19708265 en date du 26/12/2019 quittance n°M010023 l'associé unique Monsieur Chedly Saidani cède et transporte sur la garantie de fait et de droit 250 parts sociales de ses 500 parts lui revenant dans la société Atlas Security à Mademoiselle Myriam Ben Khadi qui est devenue associés, en plus de changement de la forme juridique de la société de société unipersonnelle à responsabilité limitée à société à responsabilité limitée.

2020400032SRLB2

Sté NASEF FOR EXPORT AND IMPORT

SARL - Capital 20 000dt

91 Avenue de la Liberté 3ème étage B6 - 1002 Tunis

M.F : 1609423G

Suite au P.V enregistré à la recette des finances Bardo le 16/9/2019 sous le n°19803456, quittance n°83453 du 16/9/2019, dont 02 exemplaires ont été déposés au centre national du registre des entreprises en date du 3/01/2020. Il a été décidé ce qui suit :

- Changement du nom de la Sté du NASEF GROUP TRADING AND SERVICE à NASEF FOR EXPORT AND IMPORT - Nomination d'un cogérant Mr Eldefrawy Abdelhamid Nasef - Changement de l'adresse : à 91 avenue de la Liberté 3ème étage B6 - 1002 Tunis.

2020400041SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Vente des parts sociales Changement de forme juridique et La Mise en conformité des statuts

Sté NEBILTEX

Capital : 10.000,000

9 Rue Charles De Gaulle - Tunis

Matricule fiscal : 013364W/A/M/000

Suivant contrat de cession des parts sociales enregistré en date du 25/3/2019 à la recette des finances avenue Habib Thameur Tunis sous le numéro 19101148 quittance M026480, et suivant, P.V enregistré en date du 2/7/2019 à la recette des finances avenue Habib Thameur Tunis sous le numéro 19702439 quittance M058919, et suivant, la mise en conformité des statuts enregistré en date du 02/12/2019 à la recette des finances avenue Habib Thameur Tunis sous le numéro 19704270 quittance M090905.

Il a été décidé ce qui suit :

- Mr Nabil Djemour, Mme Basma Djemour et Mme Sonia Djemour vendent, cèdent et transportent leurs parts sociales qu'Ils détiennent dans la société à Mme Linda Djemour.

- Le changement de la forme juridique d'une SARL à une SUARL, avec nomination de Mme Linda Djemour gérante de la dite Sté avec les pouvoirs les plus étendus.

2020400035SRUB2

Société BEN H'mida

SUARL au capital de 10.000 dinars

Siège social : Résidence B-7 Appt Esselem les Jardins de Carthage Ain Zaghouan la Marsa Tunis

Identifiant unique : 1507566G

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire en date de 23/12/2019,

enregistré à la recette des finances la Goulette, le 30/12/2019 sous le n° 19707829, quittance M137109, Mr Mohamed Ali Ben Mabrouk CI.N N° 08847484 a procédé à une donation de toutes ces parts sociales qu'il détient dans la société soit 1000 parts de 10 Dt chacune à sa mère Mme Aziza Bent Sadek Bel Mabrouk C.I.N N° 08419001.

2020400038SRUB2

AUTRES SOCIETES

Groupement de Maintenance et de Gestion de la Zone des Affaires Khair Eddine Lac 3

Suite au procès-verbal daté du 16 Janvier 2019, enregistré à la recette des finances de la Goulette le 20 Avril 2019 sous le n°19702457 quittance n°57321. Il a été décidé de nommer un nouveau comité composé de :

Président : Mr Mohamed Zoghlami

Trésorier : Mr Adel Bellamine

Secrétaire général : Mr Lassad Chabane.

2020R00008SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation des parts indivises d'un fonds de commerce

Selon un acte notarié rédigé par le notaire Maître : Faten Klai et son assesseur, enregistré au droit fixe à la recette des finances rue Jazira - Tunis le 12/12/2019 quittance n°074622, donation a été faite par : Fathia Bouchiba, Zied Bouchiba, Mourad Bouchiba, au profit de leur frère Riadh Bouchiba, consistant aux parts indivises qu'ils détiennent dans le fonds de commerce destiné à la vente des sandwichs sis à la rue 10236 cité Ibn Sina - Ouardia 3 - route de Zaghouan - Tunis. Les oppositions seront faites chez les donateurs à l'adresse du local : rue 10236 cité Ibn Sina - Ouardia 3 - route de Zaghouan - Tunis, dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la date de la publication selon l'article 191 du code de commerce.

L'avis a été publié au journal Achourouk du vendredi 3 Janvier 2020.

2020T00004FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 12/12/ 2019 et enregistré à la recette des finances Beni Khaled Nabeul le 17/12/2019 (Reçu N° M037542 enregistrement N° 19201267 Madame Raouidha Aldhrif (C.I.N n° 06311101) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Isam Ben Mohamed Ahmed (C.I.N n° 05848473) exploité «Vente des vêtements en détail avenue Ali Chouk Beni Khaled Nabeul avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur à son adresse du fonds de commerce avenue Ali Chouk Beni Khaled Nabeul dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien en date du 3/01/2020.

2020T00005FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P enregistré à la recette des finances rue Eljazira sous le n°19203067 Quittance n°M073669 Mr Elhabib Jrad a vendu tout le fonds de commerce sise au Carrefour rue eljazira et rue d'Angleterre et rue de Russie sise au bloc C boutique C 03 à Monsieur Ben Zekri Elhabib.

Toutes les oppositions sont admises auprès de maître Bayounnes Mohssen sise 12 rue Mahmoud Bourguiba Tunis dans un délai de 20 jours à la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 1/1/2020 au journal quotidien Echourouk.

2020T00006FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 26/12/2019 enregistré à la recette des finances de Medjez El Beb le 31/12/2019 enregistrement n°19202961 Mme Hanene Bent Mohamed Ben Mansour Riahi a vendu le fonds de commerce à Mr Abdelaziz Ben Ibrahim Ben Hassen Hammami située à l'avenue de l'Union de Grand Maghreb à Medjez El Beb - Béja.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution au JORT

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa du 4/01/2020.

2020T00009FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de donation en date du 19 novembre 2019 écrit par la notaire de Tozeur Feiza Bajouti enregistré à la recette des finances Tozeur en date du 18 décembre 2019 quittance n°M045637 Mme. Mbarka Mbarki donne à son mari Salah Mechi la totalité du fonds de commerce (jardin d'enfant) situé à la route Nflaiet 2210 Tozeur l'identifiant unique N° 1304443V la publication aux journaux «ECHOUROUK» en français et arabe a été faite le 20 décembre 2019 les oppositions sont recevables à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours qui suivent la publication au journal Officiel de la République Tunisienne.

2020T00017FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 24/12/2019, enregistré à la recette des finances av. de France Nabeul le 31/12/2019, sous le n° 19204802, quittance n°M083820, Mr. Aymen Slimene, titulaire de la CIN N° 06427210, IU : 1463343B, a vendu à Mr. Hichem Samti, Titulaire de la CIN n° 04557264, la totalité, du fonds de commerce avec toutes ses composantes matériels et morales exploité pour fast-food, sis à la rue Gafsa Lahwach Nabeul.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cet avis au JORT, auprès de l'acheteur à l'adresse suivante : rue Gafsa Lahwach Nabeul.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le quotidien» et Chourouk en date du 3/1/2020.

2020T00019FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 17/12/2019 enregistré à la recette des finances la Goulette le 18/12/2019, n° de quittance 13275, n° de l'enregistrement 19207504, Mr Jouini Abderrahmane, titulaire de la C.I.N N° 14751446 délivrée à Tunis le 8/12/2010, demeurant à résidence

Aicha Bloc BB2 Jardin Laouina Laouina Tunis a vendu un fonds de commerce café Concorde l'Aouina avec tous ses éléments corporels et incorporels situe au rez-de-chaussée complexe «Concorde Situé à l'Aouina Nord Tunis à Mr Boumediene Ben issa bensalah le prix de vente est consigné entre les mains de Mr Jouini Abderrahmane toutes les oppositions doivent être déposées auprès l'acheteur Mr Boumediene Ben Issa Bensalah demeure au café concorde L'Aouina situé au rez-de-chaussée complexe «concorde situé à l'Aouina Nord Tunis durant les délais légaux.

Cette annonce est publiée dans le journal Echourouk le 1-1-2020.

2020R00020FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 3 décembre 2018 enregistré à la RF de Hammamet le 7 décembre 2018, enreg 18205381, reçu n°M130412, Samia Bent Hamouda Wayli titulaire de la CIN n°06419299 a vendu à Mr Fehri Ben Hassen Aouichaoui titulaire de la CIN n°05100633 la totalité du fonds de commerce consistant en une buvette et fast-food sis à route n°1 Bir Bouregba Hammamet, registre de commerce n°07122482015A.

Les oppositions doivent être formulées dans les vingt jours de la parution du présent avis au JORT auprès de l'avocate maître Ben Mbarek Fatma 104 Avenue Habib Bourguiba Hammamet.

Le présent avis est publié aux quotidiens Echourouk et Le Quotidien du 3/01/2020.

2020R00021FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente du Fonds de commerce, constaté par Maître Abid Charef Khelifa, Avocat prés la Cour de cassation en date du 19/12/2019 signé par ses parties le 23/12/2019, acte enregistré à la recette des finances rue de la poste de Siliana le 23/12/2019 sous, Quittance n°19202113 d'enregistrement n°Mo20227 Mme Latifa bent Mohamed al Mouldi Fathi, titulaire de la CIN n°04477643, demeurant cité de lycée Siliana, a vendu et cédé à Mr Walid Ben Sgair Ben Khalifa Dahri, titulaire de la CIN n°04575555, demeurant ksar hdid sedja Siliana, la totalité du fonds de commerce exploité à rue Tayeb Ilmhiri Siliana «café misk ilili», consistant en «café catégorie 1».

La réception des oppositions se fera à l'adresse élue par l'acheteur à savoir dans le cabinet du Maître Abid Charef Khelifa Avocat prés la cour de cassation, demeurant 25 Av. de la République Siliana, dans les vingt jours de publication de cet avis au j.o.r.t.

2020R00023FCCC2

Vente d'un Fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente du fonds de commerce, établi par Maître Abid Cheref Khelifa, Avocat prés la cour de cassation en date du 27/12/2019, acte enregistré à la recette des finances de Siliana rue de la poste le 30/12/2019 sous le n°19202164 quittance N°M020473;

Madame Wided Bent Tayeb Bin Alayech Bakini ep. Ali Elabechi, titulaire de la CIN n°04401545, demeurant 02 rue Omar Atiya Siliana, a vendu et cédé à Mme Afifa Bnt Abdelfattah Bin Ferj Assomrani, titulaire de la CIN n°04558271, demeurant Ksar Hdid Sedja Siliana la totalité du fonds de commerce exploité au marché municipal de la ville de Siliana, consistant en «restaurant kayem».

La réception des oppositions se fera à l'adresse élue par les deux parties à savoir dans le cabinet du Maître Abid Charef Khelifa avocat prés la cour de cassation, 25 Av. de la République dans les vingt jours de publication de cet avis au J.O.R.T, sinon le droit d'opposition sera déchu.

Cet avis a été publié aux journaux le quotidien et Alchourouk en date du 05/01/2020.

2020R00024FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 03/01/2020 enregistré à la recette des finances de Regueb le 03/01/2020 sous le numéro 20200020 quittance N° M000471, Mr Ahmed Ben Hbib Ben Omar Amri résident à l'avenue Habib Bourguiba - Regueb - Sidi Bouzid, a vendu, à Mr Saber Ben Hbib Ben Omar Amri résident à Ghallab - Regueb - Sidi Bouzid, la totalité de son fonds de commerce exploité en tant que Boulangerie situé à l'avenue Habib Bourguiba cité Ezzohour - Regueb - Sidi Bouzid.

Les oppositions sont recevables dans un délai de vingt jours (20) à partir de la date de la publication de cet avis au (JORT) entre les mains de l'acheteur à l'adresse sis à cité Ezzohour, Boulangerie Elamri- Regueb- Sidi Bouzid.

Cette annonce a fait l'objet d'une publication au journal Essahafa le 08/01/2020.

2020R00027FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'émission d'un contrat de vente d'un actif commercial avec l'avocat Omrane Benmasoud enregistrée auprès de la recette des finances à Korba le 8/6/2018 sous le numéro d'enregistrement 18201314 et atteint le numéro M028713 M. Wissam Zawawi titulaire de CIN 06296377 a acheté toutes les origines commerciales de Mr Naceur Benhamouda Benali l'origine à l'avenue Habib Bourguiba 8070 Korba son activité consiste en une salle de jeux les objections sont acceptées entre les mains des personnes justifiées dans les locaux susmentionnés dans les 20 jours suivant la date de cette annonce.

Cette annonce a été publiée dans Al-Sahafa et La Presse pour la journée du 25/12/2019 appliquée par la loi.

2020R00028FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Boumhel le 5/8/2019 quittance n° M044569, enregistrement 19201971. Mr. Al Amjed Mihwechi a vendu la totalité du fonds du commerce exploité café qui est en activité sise au lotissement Ben Hamouda 2097 Boumhel Bassatine à Mme Ameni Ben Hsen.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 7/1/2020.

2020R00035FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé daté du 25-02-2019 enregistré à la recette des finances de Moknine enregistrement n° 19200504 reçu n°14850 en date 26-02-2019, il appert que madame Imen bent el Ajmi Mrad, n° CIN 06817960, née le 26/10/1980 à Moknine son adresse est rue 02

Mars 1934 Sayada, vend et cède avec toutes les garanties de fait et de droit à la société "LA PERLA OPTIC MRAD", en la personne de son représentant légal, dont le siège social est situé à rue Mahmoud Gassab Moknine Gouvernorat de Monastir, immatriculé au registre national des entreprises sous n°16062365 et dont le matricule fiscal est 1606236/SNM et affiliée à la caisse nationale de sécurité sociale sous le n° 583990-50 son gérant est madame Imen bent el Ajmi Mrad, n° CIN 06817960, le fonds de commerce d'une boutique de "vente de lunettes médicales sise à l'avenue de la République n° 66 bis Moknine, immatriculé au registre national des entreprises sous n° 0459862J, les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au siège du fonds dans un délai de 20 jours qui suivront la publication de cet avis au JORT, la publication a été faite au journal quotidien Echourouk au 23-3-2019 page 32.

2020S00007FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte SSP en date du 25/12/2019, enregistré à la recette des finances de Kairouan le 02/01/2020 sous n°20200006 quittance N°M000129 Jamila Ben Hédi Ben Ali Romdhani, titulaire de la CIN n°07623921, a vendu et cédé à Mme Lobna Bent Ahmed Ben Mohamed Zanouni, titulaire de la CIN n°07655145 la totalité du Fonds de commerce du local avec ces éléments corporels et incorporels destiné librairie dénommé «Librairie Al Amal», sis à Cité Ibn Jazzer n°5 Kairouan. Les oppositions se font entre les main de l'acheteur Mme Lobna Zanouni, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 04/01/2020.

2020S00008FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 17 décembre 2019 enregistré à la recette des finances Ksar Hellal du 18/12/2019 quittance numéro 77529 enregistrement N°19202402.

Monsieur Moez Bittayib titulaire de CIN 06948806 a vendu le fonds de commerce situé rue Hédi Nouira ksar hellal affecté à la vente des produit alimentaires en gros à madame Amel Boujila titulaire de CIN 06956512.

Les oppositions peuvent être faites entre les mains du vendeur dans son adresse rue Amana cité Riad 1 Ksar Hellal et ce dans les délais des oppositions et ce à partir de la parution de cette publication au journal Officiel.

Une annonce a été faite au journal chourouk.

2020S00012FCCC2

Extrait d'un contrat de vente d'un fonds de commerce

Conformément à un contrat de vente : signé le 24/12/2019 et enregistré à la recette de Sousse le 27/12/2019 le fonds de commerce est vendu avec ses éléments corporels et incorporels par Nabli Fares CIN : 05580576 à Najwa Chaouechi CIN : 02959655 Les oppositions doivent s'adresser dans les délais légaux au local exploité par le fonds de commerce sis dans la rue 36 rue de la République Trocadéro Sousse.

Cet avis a été publié au journal Echourouk 7/1/2020.

2020S00019FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 28 Juillet 2016 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 14 octobre 2016 sous le numéro 16005634 quittance n°M043117 Madame Zohra Ben Salah Msahli titulaire de la CIN n°02639212 délivrée le 22/04/1995 et demeurant à Cité Bassatine numéro 189 a fait donation à sa fille Madame Fathia Bent Ali Ben Youssef Ben Smida titulaire de la CIN n° 02722028 délivrée le 11/02/1999 et demeurant à R6 numéro 293 Monastir 5000 de la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce des produits alimentaires en détails dans le local sis à R6 Monastir objet d'un contrat de loyer entre sa propriétaire Madame Jamila Bent Abdessalam Tbka et Monsieur Amor Ben Salem Jrah enregistré à la recette des finances de Monastir le 22/11/2005 sous le numéro 5305409 et Quittance numéro M023233.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt (20) jours qui suivent la date de publication du présent avis au journal Officiel entre les mains de Madame Zohra Ben Salah Msahli à l'adresse du fonds de commerce objet de la donation où a été déposé une copie du contrat pour consultation. Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk le 05 Janvier 2020.

2020S00021FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 5 Mai 2016 enregistré à la recette des finances de Monastir le 20 Mai 2016 sous le numéro 16202950 quittance N°M023233 : Monsieur Amor Ben Salem Jrah titulaire de la C I N n° 06821688, inscrit au registre de commerce sous le numéro A153652009, matricule fiscal numéro : 808143C et demeurant à Essouani Monastir a vendu à Madame Zohra Bent Lamine Ben Salah Msahli titulaire de la CIN N°02639202 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le magasin sis à la rue 6 Monastir et destiné à usage d'une superette des produits d'alimentations.

Les oppositions seront recevables dans les vingt jours au plus tard à compter de la parution de cette annonce au J.O.R.T à l'adresse de l'acquéreur : Madame Zohra Bent Lamine Ben Salah Msahli R6 numéro 296 Monastir.

Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk le 5 Janvier 2020.

2020S00022FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 03/01/2020 et enregistré à la recette des finances Kalaa Sghira le 03/01/2020 sous N°20200017 Quittance N°M000357, Mr Marwan Ben Zouhayer Ben Jazia, CIN N°09301971, a vendu à Mme Amira Bent Mustafa Karmani, CIN N°08454838, la totalité du fonds de commerce situé à boulevard Habib Bourguiba Kalaa Sghira. Les oppositions doivent être faites entre les mains Maître Ben Aicha Hatem de la société Ben Aicha frères avocats et conseils à son bureau sis à immeuble Zine Elabidine bureau n°51 rue Yeser Arafat Sahloul Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Publier au journal Echourouk du 08/01/2020.

2020S00023FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé 23/12/2019 enregistré à la recette des finances de Zaouiet Sousse sous le n°M000229, n° de quittance 20200010, Mr Bouzaabia Habib CIN 02915895 résident Zaouiet Sousse a vendu à Mr Mohamed Mbarki CIN

09265054 résident à Sousse la totalité d'un fonds de commerce boucherie situé à la rue 14 janvier Zaouiet Sousse.

Un extrait de cet avis a été publié au journal Chourouk le 8/01/2020.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT.

2020S00025FCCC2

Vente d'un fonds commerce

Suivant le contrat de vente en date du 30/12/2019, enregistré à la recette des finances Victor Hugo à Sousse 02/01/2020 sous le n°20200023, quittance n°M000238, société Linda SARL ayant le MF : 1487051 V a vendu la totalité du fonds de commerce à la société Economy Travel d'une activité Agence de Voyage, MF : 1432606K sise à la Perle du Sahel Khezema 4071 Sousse.

2020S00028FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous -seing privé avec signature légalisée par la commune de Tatawin le 11/11/2019 et enregistré à la recette des finances de Thiba Tatawin le 21/11/2019 sous N°19200173 et reçu M004643 Mr Lazhar Ben Ali Ben Ammar Sanai titulaire de la carte d'identité nationale n° 05751746 délivrée à Tunis le 9/1/2018, demeurant à route de Gabés klm 1 Médenine a vendu la totalité du fonds de commerce (avec tout ses éléments corporels et incorporels) exploité le local commercial situé à avenue Palestine "Thiba Tatawin destiné comme étant un local de Boulangerie destinée à la vente et fabrication de pain avec tout ses genres et ses dérivés ,à l'acheteur : Madame Fathia Bent Ali Ben Abdallah Amria titulaire de la carte d'identité nationale 03344008 délivrée à Tunis le 14/03/2009, demeurant à cité Annozha Tatawin ce fonds de commerce est exploité au local loué par un acte de location légalisé le 4/11/2019 à Tatawin entre Lazhar Ben Ali Ben Ammar Sanai et Mustafa Ben Saleh Ben Ejilani Gwider.

Les oppositions sont à recevoir dans le délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de Maître Dhaou Nouma avocat à avenue 2 Mai Médenine.

Etant entendu qu'un avis similaire a paru au Quotidien Achourouk, le 29/11/2019 page 30 annonces.

2020X00012FCCC2

Apports en nature par des fonds de commerce

Selon PV de l'AGE en date du 30/12/2019 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 30 décembre 2019 (n° de quittance : M009744, n° d'enregistrement : 19509169), la société chahia, société anonyme, titulaire de l'identifient unique n°537298P, dont le siège social est à la route Sidi Salem Km 1.5 Sfax, a participé par apport en nature dans le capital de la société Les abattoirs Chahia, société à responsabilité limitée, titulaire de l'Identifient unique n°14904138, dont le siège social est à la route Sidi Salem Km 1.5 Sfax, par les fonds de commerce suivants :

- L'usine d'abattage, de transformation et de conservation des volailles, ainsi que l'administration qui sont édifiés sur le terrain situé à la route Sidi Salem km 1.5 Sfax.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à la Route El Matar, km 2.5 Sfax.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à Cité El Habib, Rue 2074, n°81, Sfax.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à la Route Taniour, km 7.5, Immeuble Khlif, Sfax.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à la Route Mharza, km 0.5, Sfax.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à l'Avenue Habib Bourguiba, n°50, Sfax.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à la Route Saltania, km 5, Immeuble Abdallah Saïda, n°1, Sfax.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à immeuble Kessemtini, Espace Moufida Bourguiba, Sakit Ezzit, Sfax.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à la Route de Tunis, km l, Moulin ville, Sfax.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à la Route Kaïed Mhammed, km 1.5, n°94, Sfax.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à Sakit Eddeyer, Sfax.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à la Route Lafrane, km 1.5, Cité Mabrouka, Sfax.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à la Route El Ain, km 2.5, immeuble Ghorbel n°1, Sfax

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à la Route El Matar, km 4. Cité El Bahri, Sfax.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à l'Avenue Farhat Hached, entre Librairie Tlili et le coiffeur Abderrazzek Kasserine.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à Ksar Gafsa.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à n°6, Rue El Agha, El Kram, Tunis.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à n°44, Marché central, Tunis.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis au Marché El Haddadine, La Médina, Sfax.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à l'Avenue de la Liberté, n°8, Menzah 5, Ariana.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à l'Avenue Errais Eddahméni, le Kef.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à la Route Sidi Mansour, km 4, La Plage, Sfax.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à la Route Mahdia, km 8.5, Markez Essebi, Sakit Eddeyer, Sfax.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à l'immeuble situé à la Route Kaled Mhammed, Ceinture n°5, km 1.5, Sfax.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à la Rue Mohamed Ali Chaikh, n°2, Zawiat Abdelaziz Mastouri, Ennasr 2, Ariana 2037, Ariana.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à n°27, Centre commercial Ennasr, Tunis.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis au Marché Municipal de La Marsa Plage, Sfax.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à la Route Mahdia, km 8.5, Markez Essebi, Sakit Eddeyer, Sfax.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à l'immeuble situé à la Route Kaled Mhammed, Ceinture n°5, km 1.5, Sfax.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à la Rue Mohamed Ali Chaikh, n°2, Zawiat Abdelaziz Mastouri, Ennasr 2, Ariana 2037, Ariana.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à n°27, Centre commercial Ennasr, Tunis.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis au Marché Municipal de La Marsa, Tunis.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à Route Morneg Elyesminet, Ben Arous.

- Le fonds de commerce exploité dans le local sis à n°53, Centre commercial colisé Soula, El Manar 2, Tunis.

Toute opposition doit être sous peine de nullité adressée entre les mains de la société Les abattoirs Chahia à son siège sise à route Sidi Salem Km 1.5 Sfax dans un délai ne dépassant pas vingt jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T. Cette opposition doit être aussi adressée au greffe du tribunal de la situation du fonds dans les quinze jours de la publication de l'acte au J.O.R.T conformément aux dispositions de l'article 228 du code de commerce. Cette annonce a été publiée au journal "Essabah" du 5/1/2017.

2020X00022FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25/09/2019 enregistré à la recette des finances elmourouj le 24/12/2019 sous le num19205373 quittance num M095256 monsieur Hamza Ben Mesbeh Omrani vend la totalité du fonds de commerce (éléments corporels et incorporels) sis à Elmourouj 4 résidence l'horizon 1 immeuble * f * num 85 à usage de toutes sortes de commerce et de service.

Les oppositions seront faites au cabinet Maître Afifi Emna avocate à la cour 2 bis rue de l'Argentine immeuble Argentina 5éme étage Tunis, et ce dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date d'insertion de cet extrait au journal officiel

Un extrait de cet acte a été publié au journal echourouk du 4/01/2020.

2020400010FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître lmen Khadher et enregistré à la recette des finances el Manar le 24/12/2019 sous le n°19202804 quittance n°M081943 Mr Lotfi Zerzeri pour le compte des héritiers Ahmed Tabib vend à Mr Hédi Ben Amor et Mr Mekki Chamekh la totalité du fonds de commerce boulangerie, immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le n°A 012082005, MF 000CN650612Q, sis au n°42 rue 6676, cité Ibn Khaldoun - Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains du rédacteur de l'acte au 151 avenue de la Liberté Tunis dans un délai de 20j à partir de cette parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 1/1/2020.

2020400013FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 18 décembre 2019 enregistré à la recettes des finances Oued Ellil le 18 décembre 2019 quittance N° M061492 N° d'enregistrement 19202427. Maître Mustapha Rezg le liquidateur du fonds de commerce a vendu à madame Zakia Bent Boujemaa Ben Ali Soltani le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploités pour épices au local situé au 20 avenue de l'indépendance oued Ellil Manouba.

Les oppositions seront reçues au bureau de liquidateur Mustapha REZG sis au 29 rue de Ghana Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonces a été publiée aux chourouk et le quotidien le 3 Janvier 2020.

2020400014FCCC2

Extrait d'acte de cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 24/12/2019 enregistré à la recette des finances Béni Khiar le 27/12/2019 sous le n° 44252 reçu n°19201937.

Monsieur Nouri Sabbagh Tunisien résident à la rue Mohamed El Khames Beni Khiar titulaire de la C.I.N n°02944521 n° d'immatriculation 0225646F.

Cède la Société de pharmacie Zakia n° d'immatriculation 1639188G en la personne de ces représentants : Wajdi Zegdane titulaire de la CIN n°09762030 et passeport n°823098 et Anas Rejab titulaire de la CIN n°06461993.

La totalité du fonds de commerce représentant une pharmacie de nuit catégorie - B - exploité par Monsieur Nouri Sabbagh dans le local situé à l'avenue Habib Bourguiba Beni Khiar gouvernorat de Nabeul dont la superficie est égale à 180 m² enregistré au registre national des entreprises sous le numéro 0225646 F.

Le montant de la vente reste entre les mains de la Société de pharmacie Zakia en la personne de ces représentants Wajdi Zegdane et Anas Rejab.

Il a été fixé que les oppositions seront reçues au bureau du maître Soraya Jazi situé au 44 avenue Hédi Chaker immeuble Dimassi 3ème étage bureau n°1 Nabeul.

Cette publication a été publiée au journal la Presse du 4/01/2020.

2020400015FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Nizar Djelassi en date du 18/12/2019 et enregistré à la recette des finances de Ras Jebel le 19/12/2019 sous le n° 19203439 quittance n°MO80985, Monsieur Sami Chadlhli titulaire de la CIN N°05646620 demeurant à rue Hassan Nouri, Raf Raf Plage, Bizerte a vendu le fonds de commerce exploité comme Restaurant au local N° 4 sis à rue essaih, Raf Raf Plage, Bizerte, enregistré au R.N.E sous le N° 1647024/H à Monsieur Hamed miled, titulaire de la CIN N°11426586 demeurant à 5 rue Mohamed Zamzam, Raf Raf, Bizerte, selon le prix et les mentionnées monsignoées au contrat.

Les oppositions doivent se faire dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au. J.O.R.T entre les mains de Monsieur Hamed Miled, demeurant à 5 rue Mohamed Zamzam, Raf Raf, Bizerte.

Cette annonce a été publiée au journal «Al chourouk» du 01/01/2020.

2020400016FCCC2

Donation de fonds de commerce

Par acte de donation signé par huissiers notaires enregistré à la RF

Ettadhamen Le 11/12/2019, B 77, enregistrement n° M121510, La Société Go Shaam par son représentant légal (matricule fiscal1541709Z) a fait don à Mr. Azaza Salah la totalité du fonds de commerce (buvette) sis à rue de Hédi Chaker, Résidence Riadh Marsa, magasin 3, cité Riadh 20076, La Marsa -Tunis, Les oppositions seront reçues entre les mains de donateur à rue de Hédi Chaker, Résidence Riadh Marsa, magasin 3, Cité Riadh 20076, La Marsa -Tunis dans un délai de 20 jours à dater de la publication de la présente annonce au JORT cet avis a été publié dans le journal quotidien en date du 4/1/2020 sous le N° IP0120/00032.

2020400018FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. en date du 25/12/2019, enregistré à la recette des finances rue Tarak Ibn Zied à Bizerte le 26/12/2019 sous le n° 19206293 et suivant quittance n°M106494, Monsieur Mondher Boussaadoun, demeurant 2 rue du murier à Bizerte, a vendu à Monsieur Riadh Tizaoui, demeurant lotissement Hedhli, cité Easaha à Bizerte, le fonds de commerce consistant en un local destiné à la restauration rapide, sis 2 rue du murier à Bizerte avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Toute personne désirant formuler une opposition doit envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à l'acheteur à son adresse sus visée et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de l'insertion du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal ECHOUROUK en date du 01/01/2020.

2020400021FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 18/12/2019 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 31/12/2019 sous le n° 19208245 quittance n° M165979, Mme. Nour Assabah Ben Youssef, titulaire de la CIN n° 00591817 a cédé à la société «Habib food» la totalité du fonds de commerce nommé «Pizzeria winpy» sis au 39 rue Al Anbar de l'avenue Taieb Mhiri, 2078 la Marsa, exploité comme restaurant fast Food.

Les oppositions doivent être déposées, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT, chez Maître Sami Zanni sis au 2 bis, rue de l'Argentine, Imm. Argentina, le Belvédère, Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «le Quotidien» du 05/01/2020.

2020400026FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 10/12/2019 enregistré à ras Jebel le 20/12/2019 enregistrement n° 19203452 quittance n°M081215 monsieur Hani Boudinar n° CIN 08122441 a cédé à Monsieur Habib ben Lakhal n° CIN 01513876 tout le fonds de commerce sis à rue du tribunal (en face place des martyrs) Ras Jebel et qui est consacré à la pratique de toute sorte de commerce avec tous ses éléments incorporels.

Les éventuelles oppositions peuvent être adressées à Maître Ben Tahar Nour El Houda siégeant à rue guinoubi place des martyrs ras jebel dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT

Cet avis est aussi publié au journal «el sabah» du 27/12/2019.

2020400030FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammam Chat le 31/12/2019 n° de quittance MO39459 n° d'enregistrement 19202261 Mr Yassine Ben Mohamed Ben Belkassem Ayed a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ces éléments corporels et incorporels exploité en tant que station de services lavage des voitures et vente des accessoires sis au 29 rue iben rachik 1164 Hammam Chat Ben Arous à Mr Mohamed Ben Etayeb Ben Mohamed, Salah Sellmi

Les oppositions s'effectueront entre les mains du vendeur à son adresse sise au 9 rue Abou El Farej El Esfaheni cité El Houda Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT.

La vente est publiée aux journaux le quotidien et Echourouk du 8/1/2020.

2020400040FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Cité Ettadhamen le 16 décembre 2019 récépissé M122240 enregistrement 19704648 Mr Sofien Foughali a vendu à Mr Nawar Mahfoudhi tous le fonds de commerce ayant pour l'exploitation du vente de fruit secs sis au Ardh essaafi Mnihla supérieur Ariana.

Toutes les oppositions seront faites au domicile de l'acheteur sis à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal la Presse du jeudi 26 décembre 2019.

2020400043FCCC2

Location gérance libre

Location d'un F.C

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 13 février 2019 enregistré à la recette des finances rue EI-Jazira, Tunis en date du 25 février 2019 sous le n°19300403, quittance n° M012228, Monsieur Ali ben Amor ben Mahmoud Zerguine loue à Sté Africaine de distribution Bureautique S.A.D.B le fonds de commerce destiné au commerce et distribution et vente tous produits Bureautiques sis à 09 rue Arbi Zarrouk, Mégrine Ben Arous.

Toute opposition dans les délais légaux sera déposée à l'adresse du local chez le locataire.

2020T00007FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de location gérance libre d'un fonds de commerce en date du 28 août 2019 enregistré à la recette des finances de la Marsa Tunis le 29/8/2019 quittance n° MO120104 numéro d'enregistrement : 19305148 Monsieur Belhadj Kaissar titulaire de la CIN N° 00377946 en date de 07 Mai 1997 loue à Madame Rezgui Rania née Belhedi titulaire de la CIN 10001471 délivrée le 17/9/2018 le fonds de commerce situé au rue du Maroc n° 04 La Marsa Plage Tunis et destiné à l'activité de tous Commerce sous matricule fiscal n° : 1635998/S

Cette annonce a été publiée aux journaux El Chourouk et le quotidien du 05/09/2019.

2020T00011FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat S.S.P fait à Tunis le 23/12/2019, enregistré à la recette des finances Habib Thameur à Tunis le 25/12/2019 (quittance n°M96760 enregistrement n°19304510), La société SONACO identifiant unique n°0005959X ayant son siège au 8 et 10 rue Mahmoud Bourguiba 1000 Tunis, a donné en location gérance libre à Mr. Abdelhamid Ben Abderraouf Ben Ammar, CIN n°07444741 demeurant 8 rue Essouf Borj Elozir Ariana le fonds de commerce sis 8 et 10 rue Mahmoud Bourguiba 1000 Tunis pour une durée d'une année commençant le 1/1/2020 renouvelable Le présent avis a été publié dans le journal Assahafa du 4/1/2020.

2020T00020FCCC3

Location gérance

TOTAL TUNISIE

Rue du Lac Huron - Les Berges du Lac 1053 Tunis

MF : 003143D/A/M/000

Par acte sous seing privé signé le 5 novembre 2019 enregistré à la recette des finances Avenue de la Gare - Tunis le 11 novembre 2019, n° de quittance M067465, n° d'enregistrement 19306993, il appert que TOTAL TUNISIE a donné en location gérance à la Société Kopernik des services SKS, en cours de constitution, représentée par son gérant Monsieur Mohamed Khaled Jemaoui, le fonds de commerce de distribution de carburants et lubrifiants et autres produits aux couleurs de la Station Total sise à Rue de Turquie n°41, Bab Bhar, 1001 - Tunis.

Ladite location gérance est conclue pour une période de deux (2) ans commençant le 1er novembre 2019. A l'expiration de cette période elle se renouvellera tacitement par période de trois ans à défaut d'un congé donné par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie d'huissier notaire.

Le public, notamment les commerçants, les clients, les fournisseurs, les établissements publics et privés et les collectivités locales sont avisés que la Société Kopernik des services SKS est seule responsable vis-à-vis des tiers et n'engage en rien le fonds de commerce exploité dans le local susmentionné. Il a été préalablement mis fin à l'ancien contrat de location gérance conclu avec la Société Hammou Frères en date du 12 septembre 2019. Le présent avis a été publié aux journaux le quotidien et Al Chourouk le 21 décembre 2019.

2020R00034FCCC3

Contrat de location - gérance

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 28 novembre 2019 enregistré à la recette des finances El Menzah 9 Tunis le 11/12/2019 Q.98012. E.19304673, la société «Tuniso - Libanaise de services» SARL représentée par Madame Saida Sabah Berabeh (ID : 1231266S) dont le siège à l'Espace Makni n° 1.18 avenue Tahar Ben Ammar, Menzah 9, Tunis, a donné en location-gérance à Monsieur Mohamed Ali Khelibi, titulaire de la CIN n° 00325222 élisant domicile aux locaux n° 1.18 -1.19 - 1.20 - 1.22 - 2.40 au rez-de-chaussée est au 1er étage de l'Espace Makni, Avenue Tahar Ben Ammar, Menzah 9, Tunis, le fonds de commerce exploité dans les locaux n° 1.18 -1.19 - 1.20 -1.22 - 2.40 à l'Avenue Tahar Ben Ammar, El Menzah 9, Tunis au rez-de-chaussée est au 1er étage, avec tous les éléments corporels et incorporels à usage de restaurant, vente de boissons pâtisserie et salon de thé, pour une durée de deux (2) ans commençant le 1er Janvier 2020.

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T dans le domicile élu à l'étude Maître Naoufel Ben Cheikh Larbi, sise au 17, avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis.

Cet avis a été publié aux journaux "Le Quotidien" et "Echourouk" du 5/01/2020.

2020400036FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un contrat en date de 8/5/2019 enregistrée à la recette des finances d'Ariana le 8/5/2019 quittance n°M070142 enregistrement n°19302009 Mme Najet Hamzaoui titulaire de la C.I.N. n° 00848157 délivrée le 18/8/2007 a loué à Mme Rahma Njah titulaire de la C.I.N. n°08839702 délivrée le 30/10/2012, un fonds de commerce d'une garderie scolaire, sis au R.D.C. 32 rue les jasmins - La Nouvelle Ariana.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 10 janvier 2020.

2020400046FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Association de la poste des centres spécialisés

Adresse : Centre Informatique Tunis Hached 1049

Catégorie : Sports-Culturels

Objectif : Former et encadrer les jeunes, encourager et développer leurs capacités physiques et techniques et les faire progresser au plus haut niveau du sport et de la moralité.

Dépôt : N° 11416 du 16 décembre 2019

Comité de direction :

Président : Ayari Khaled

Secrétaire général : Jebeniani Zied

Trésorier : Ayadi Hédi.

2020T00008APSF1

Constitution d'une association

Nom d'association : Association des Amateurs de Bibliothèques et de Livre à El Mornaguia

Siège social : immeuble Chichkhane 1er étage Rue Farhat Hached Mornaguia 1100.

Objet :

- contribuer à la présentation de la bibliothèque et la publication de livre et de lecture

- La coopération avec des institutions culturelles en relations avec les objectifs de l'association

Président : Fadoua Ydes

Secrétaire générale : Yosra Ben Mohamed

Trésorier : Samir Ben Youssef

N° et date de l'accusé : RR245599029TN du 27/11/2019.

2020T00018APSF1

SYNDIC RESIDENCE LES BAMBO

Suivant l'assemblée générale élective tenue le 13 juillet 2019 et enregistrée à la recette des finances d'Ariana le 26 septembre 2019 (Enregistrement n°19806812, Reçu n°M107326).

Décision de l'assemblée générale :

- Création d'un syndic nommée «Syndic résidence les Bambo» et l'élection d'un comité pour le syndic

- Monsieur Aymen Hawa : Président du syndic

- Monsieur Adel Abdelaziz : Secrétaire général

- Monsieur Mohamed Aziz Elkhayati : Trésorier.

2020T00021APSF1

Constitution d'une association

Nom : Knights of Bizertin Rise

Objet : Sport électronique

Siège Social : Rue Zaizafoun, cité Nakhla 7000 Bizerte

Objectifs : l'objectif de l'association est d'encadrer les jeunes dans le domaine des sports électronoiques et d'améliorer leurs compétences dans ce domaine.

N° de dépôt 7 date 02 Janvier 2020

Comité directeur :

Président : Marouen Kebaier

Vice-président : Yasser Kebaier

Secrétaire général : Safouen Kebaier

Trésorier : Mohamed Wessim kbaier

Nombre des membres : 6.

2020R00026APSF1

Création d'un syndicat des propriétaires

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 14/12/2019 déposé à la municipalité de Sousse le 6/01/2020 et enregistré à la recette des finances de cité Riadh Sousse le 2/01/2020 sous n°20800002 quittance M000109, il a été mentionné la création du syndicat et l'élection de comité du syndicat des propriétaires de la résidence «Karim», sise à cité Riadh V Sousse et qui se compose de :

Président : Riadh Ouled Amor

Trésorier : Haithem Ben Ammar.

2020S00018APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Bahja pour le soutien des enfants atteints de cancers

Siège : Unité d'oncopédiatrie au CHU Farhat Hached de Sousse Avenue Ibn El Jazzar 4002 Sousse

Type d'association : Association de nature sociale de soutien et d'aide aux enfants cancéreux.

Bureau fondateur :

Présidente : Imène Chabchoub

Vice Président : Sahloul Essoussi

Secrétaire générale : Syrine Ben Abdejlil

Secrétaire générale adjointe : Imène Gazzah

Trésorière : Nouha Ammar

Membres : Manel Nouira, Monia Omezzine.

Objectifs :

1- Offrir les moyens de divertissement et améliorer les conditions d'hospitalisation des enfants atteints de cancer

2- Aider l'enfant atteint de cancer à une réintégration scolaire et après scolaire

3- Soutien logistique des enfants cancéreux sous traitement

4- Education sanitaire

5- Soutenir la recherche pour la prise en charge des enfants cancéreux.

2020S00027APSF1

Constitution d'une association

Association Al Birr d'assistance aux personnes Agées -El Hamma

Objectifs :

Contribuer aux soins aux personnes Agées Socialement, Culturellement et sainement.

Adresse :

01 Rue Abdel Aziz Abderrazzag El Gasr El Hamma 6060 Gabès

Membres :

Président : Rtimi Mohamed

Secrétaire général : Bou Saoud Saoudi

Trésorier : Ghiloufi Mohamed.

2019X01626APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des Jeux Individuels de Dkhilet Toujene.

Adresse : Dkhilet toujène 6055

Ses objectifs : former les jeunes et participer à diverses compétitions sportives.

Un numéro : Carte n°2019/3050 délivrée par le commissaire régional de la jeunesse et de sport de Gabès.

2020X00016APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Pour le plaisir des yeux d'enfance

Adresse : maison de la culture IBN EL Haythem Gbelli

Objectifs : Améliorer les activités de l'enfance

P.V de constat n° 5706 du 05/09/2019.

2020X00017APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association du festival de Foussana des arts

Objectif : Organisation des festivals

Siège social : Maison de la culture Foussana Pv de constat n° 10909 en date du 28/2/2019

Membres :

Président de l'Association : Saihi Hamza

Trésorier : Omri Lotfi

Secrétaire Général : Dhahri Mongi.

2020X00018APSF1

Constitution d'une association

Nom : écologie et développement durable

Siège : 29 rue madinet Al-Qassim, cité ennasr, Ariana 2.

Objectifs :

Publication de matériel éducatif et pédagogique visant à sensibiliser le public dans le domaine de la préservation de l'environnement.

Encadrer les jeunes et entreprendre des projets pour créer un projet de citoyen écologique à travers des activités de recyclage et de boisement change d'expériences, réalisation d'activités conjointes et réseautique - dans le domaine de la protection de l'environnement.

Membres :

Osama Hamraoui président de l'association Mujahid Jouini trésorier

Mohammed bin Lazem, vice-président de l'association

Hassen Jairidi, secrétaire général de l'association.

2019403712APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : lehja pour les créateurs et les amis du dialecte Tunisien.

Thème : Culturel

Objectifs :

Collecter, documenter et afficher des créations littéraires et artistiques en dialecte Tunisien.

- Aider à travailler sur ces créations et s'en inspirer et les présenter sous forme d'œuvres artistiques et d'études littéraires et scientifiques

- Coopérer avec les associations et structures nationales, régionales et internationales pour mettre en valeur les créations du dialecte Tunisien et présenter ses créateurs.

Siège : 6 Nwak Al-Shat Bardo Tunis

Numéro et date de déclaration : RR 278183275 TN le 18 octobre 2019

Président : Jlidi Laaouini

Secrétaire général : Yassin Al-Hamzawi

Trésorier : Youssef Mars.

2020400007APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : laisse-moi l'espoir «khalili Amal»

Siège : 3 Rue Pythagore cité les Pins, la Marsa 2070

Sujet : Association sociale

Objectif : Contribution aux activités sociales

Membres :

Présidente : Manel Bacha

Présidente honorifique : Mounira Ben Aissa

Vice-présidente : Soumaya Ben Touhami

Secrétaire général : Saida Sana Chamakh

Trésorière : Rania Masmoudi.

2020400012APSF1

Constitution d'une association

Titre de l'association : Al-Moussaâla Al-ijtimaia (La redevabilité sociale)

Adresse : 1 Rue Othman Ibn Affan, Bardo 2000

Objectifs :

- Contribuer à la qualification et l'encadrement des jeunes tunisiens en vue d'ancrer chez eux les valeurs universelles et les fondements démocratiques.

- Chercher à instaurer un partenariat efficace entre la société civile et le secteur public dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques.

- Oeuvrer au profit des associations et les monter en compétence afin de constituer les mécanisme de la redevabilité fondamental et efficace.

- Oeuvrer au profit des associations et les monter en compétence afin de constituer un mécanisme de responsabilisation fondamental et efficace.

Membres :

- Oussama Raihi : Président.

- Raed Ben Maaouia : Trésorier.

- Sonia Rachdi : Secrétaire générale.

- Maher Achour : Coordination avec les régions.

- Asma Lemhamdi : Responsable des formations.

2020400048APSF1

Homologation de résolutions

Dissolution d'une association sportive

Association Horizon Sportive à M'Saken

Selon PV de l'assemblée plénière et extraordinaire en date du 10/11/2019, déposé à la commission régionale pour la jeunesse et du sport à Sousse le 13/11/2019 sous 4928, il a été décidé l'arrêt de l'activité de l'association et sa dissolution définitive et la nomination de son président Mr Saied Sghaier en tant que liquidateur.

2020S00013APSF2

Changement de dénomination Olympia Sport

Nouvelle Dénomination : Ennasr Sportif à Sbikha

Objet : Sportif

But : Développement du sport de taekwondo et des sports de défense (taekwondo et Kickboxing)

Siège : Salle couverte Olympia Sport-Cité El Mongi - Sbikha - Kairouan

Correspondance : n°2775 du 31/12/2019

Président : Mohamed Chehibi

Secrétaire général : Malek Laroussi

Trésorière : Mariem Cherif.

2020S00014APSF2

Syndic

Immeuble Le Bardo

129 - Boulevard 20 Mars - Bardo Tunis

En vertu du P.V de l'assemblée générale des copropriétaires du Samedi 15 juin 2019, enregistré à la recette des finances Bardo Tunis, quittance n°M105422, enregistrement n°19804904,

Les copropriétaires suivants sont élus membres du syndic pour une durée de deux ans :

- Mr Noureddine Zenkri : Président

- Mr Slim Toumi : Trésorier

- Mr Mahdi Fakhfakh : Membre.

2020400044APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Suite à une surenchère

Créancier poursuivant S.T.B ,S.A inscrite au R.C à Tunis sous le n°B182331996 représentée par son P.D.G sise à Tunis rue Hédi Nouira.

Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustpha avocat 3 rue Abdrahman Ibn Aouef Menzeh 5 Ariana M.F 222720KAP000

Débitrice saisie : a- Société FRUIT CENTER S.A R.C : 8162251999, représentée par son RL, sise à rue Mokthar Attia n°35 Tunis, en sa qualité de débitrice principale, b- M Lamjed Ben Hmida Ben Adda, gérant de société, CIN 305699, demeurant au Kram 19 rue Habib Thameur - gouvernorat de Tunis, en sa qualité de propriétaire hypothéquant les parts saisies.

L'adjudicataire : M Abdallah Ben Mabrouk, représenté par son avocat Maître Omar Chetoui, élisant son domicile à son étude 15 rue Omar Ibn Kaddah Montplaisir Tunis.

Surenchérisseuse : Société matériaux de construction et dérivés SOMACOD, SARL, représentée par

son RL son gérant M Fathi Ghith, RC à l'Ariana B0314912009, élisant son domicile à l'étude de son avocat Maître Rached Chennoufi 19 bis rue de Marseille Tunis, RC : 432630CAP000.

L'immeuble mis en vente : Ce sont des parts de 12600 m² de la totalité des parts de 20100 objet du T.F 47620 Ariana dénommé «Ben Adda» sa superficie réelle de 9095 après déduction de 3050 m² pour l'agrandissement du canal et la rue du coté est situé au bordure de R.R n°533 route de Jaafar km 7,5 Sidi Amor Boukhtioua gouvernorat d'Ariana c'est un terrain où il a été bâti des hangars de frigorification, et administration avec des chambres froides au nombre de 5 avec un local pour les machines, la surface couverte de cette partie est de 2795 m² et la chambre de machine couverte de 30 m² le coté ouest ,son entrée est par le sud où on accède à la chambre du choix des dattes avec des machines avec W.C, vestiaire et un couloir pour la mise en boite des dattes, et une autre salle pour la préparation des dattes , la surface couverte est de 3027 m² et la partie couverte en béton armé est de 320 m² l'administration au coté ouest du bâtiment où on accède par des escaliers non couverts jusqu'à un couloir où on trouve 5 bureaux à droite et 2 bureaux et un restaurant pour les employés avec cuisine et ses dépendances, la surface de l'administration est de 320 m².

Prix de la vente selon la surenchère : est fixé à 1727314, 766 D outre les dépenses de poursuites déjà fixées par le jugement d'adjudication n°2470 prononcé par le tribunal de 1ère instance d'Ariana le 25/11/2019 outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience de la surenchère.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 3/02/2020 à partir du 9h du matin au tribunal de 1ère instance de l'Ariana.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2020T00001VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Après la réduction de 40 % de la mise à prix

Partie poursuivante : Abdelhamid Ben Mohamed Ben Taher Rajhi, employer, résidant cité ennour sers le Kef.

Avocat chargé des poursuites : Maître Zrafi Saoussen avocate à la cour de cassation Avenue Mongi Slim le Kef, MF : 925406L

Partie saisie : El Hachmi Ben Mohamed Ben Taher Rajhi, employer, résidant cité ennour numéro 11 Sers, le Kef.

Immeuble saisi : les parcelles dans l'indivision de deux immobiliers non enregistrés à la conservation foncière situées à cité ennour sers le Kef dont le premier est une parcelle de terrain de superficie totale 706 m² les parts de la partie saisie sont six parts de la totalité de seize parts délimité au sud d'une route nord Est Ouest des maisons des voisins et le deuxième les deux parts de la totalité de seize parts d'une maison style sociale d'une superficie de trois cents quinze m² 315 m² comportant six chambres, un salon, une toilette, une cuisine, un garage et un débarras entouré par un espace non construit dont l'espace couvert de deux cents six m² 206 m² délimité au sud et nord d'une rue Est Ouest des maisons des voisins.

Mise à prix : les parcelles dans l'indivision de terrain est onze milles neuf cent treize dinars 750 millimes (د11913.750) et dans la maison est quatre milles huit cent soixante et un dinars 875 millimes (د4861.875) sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : la vente se fera devant la chambre des criées immobilières auprès du tribunal de première instance du Kef le lundi 10 février 2020 à partir de neuf heures du matin.

Pour visiter les lieux contacter l'avocat chargé des poursuites aux heures de travail.

Les enchères sont obligatoirement portées par l'intermédiaire d'un avocat.

2020T00003VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tel : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : LA BANQUE ARABE DE TUNISIE inscrite au R.C Tunis n°B167001997, sise à Tunis.

Partie saisie : Société kreim et fils de transport, immatricule fiscal D0312058, sis à Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj; 27 bis rue Liban Tunis. Tel : 71 280 156.

L'immeuble saisi : des parts indivises soient 404.2 parts revenant à la partie saisie dans le titre foncier num 51917 Ben Arous dénommé "Salha" d'une superficie de 285723 m². Il s'agit d'un lot de terrain contenant des bâtiments.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 2633520 d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 6/02/2020 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2020T00010VEPA1

JURISAFFAIRES : AVOCATS & CONSEILS

Me. Mohamed Slim Bouderbala

Tél : 71 256 751

Partie poursuivante Tuniso-Qatari de Recouvrement (ex : Qatar National Bank-Tunisie), société anonyme au capital de trois cents mille dinars, en la personne de son représentant légal, identifiant unique : B831446, siège social à l'immeuble Qatar National Bank Tunisie - centre urbain nord - 1082 Tunis.

Partie saisie : A/ Sté EL AMEN DE TRANSPORT DES MARCHANDISES (ex société el Amen de vente en gros des matériaux de construction) en la personne de son représentant légal, société à responsabilité limitée à associé unique, registre de commerce : B81178632009, siège social sis au ELMARRAANYA Agareb - 3000 Sfax ou route de l'aéroport km9 -kasas elhajeb - Sfax ainsi qu'à l'immeuble ASMA PALACE 4ème étage, bureau numéro 43, Sfax el Jadida -3027 Sfax en sa qualité de débitrice principale.

B/ Monsieur Hatem Ben Mohamed Karim Bouaamoud, Tunisien, gérant d'une société, titulaire de la CIN 08803805, demeurant à ELMARRAANYA - Agareb 3030-Sfax - en sa qualité de caution hypothécaire.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Slim Bouderbala avocat à la cour de cassation de la société jurisaffaires avocats & conseils (MF : 1303354 Q) 45 Rue Ali Darghouth Tunis.

Immeubles non immatriculés objets de la saisie-exécution :

- Premier immeuble : un lot de terrain ayant une forme trapézoïdale, clôturé, comprenant une demeure en cours de construction situé sur la route de Agareb

Km 24 ELMARRANYA délégation Agareb gouvernorat de Sfax à droite de Bir Ali Ben Khalifa, à 600 mètres de la route principale, délimité au nord par une entrée commune d'une largeur de 7.40 M, à l'est par Med Kechaou, au sud par Med Daoued et à l'ouest par Abdallah Ben Salem. La superficie totale de la parcelle est de 2308 m², la demeure située au milieu de la parcelle constitue l'ensemble d'une habitation en cours de construction d'une superficie de 108 m² construite sur deux niveaux.

- Deuxième immeuble : un lot de terrain à usage agricole, ayant une forme trapézoïdale, arboré d'amandes et d'oliviers délimité au nord et à l'est par une barrière de sable au sud par une barrière de cactus et d'Aloe vera tandis qu'il n'y a aucune délimitation à l'ouest. L'immeuble est situé dans un endroit connu sous le nom d'Elmarjine zone Ettorba délégation Agareb gouvernorat de Sfax à 11 km du centre-ville d'Agareb par la route d'Elmahrouka l'accès se fait par le biais d'une piste agricole à direction sud d'une longueur de 4200 M délimitée par Ammar Haj Ali, à l'est par Ouled Belgacem, au sud par Salah Ben Rbeh et à l'ouest par un terrain et une piste agricole. La superficie totale de la parcelle est de 33600 mètres carrés elle est arborée de 218 amandiers bien entretenus (de grande taille) et de 40 oliviers (de petite taille).

Mise à prix après réduction de 40 % :

Pour le premier immeuble situé à l'ELMARRANYA délégation Agareb dont la superficie est de 2308m² : trente-sept mille cinq cents dinars.

Pour le deuxième immeuble situé à ELMARJINE zone Ettorba délégation Agareb dont la superficie est de 33600m² : quarante deux mille dinars.

Soit une valeur totale pour l'ensemble des immeubles de : soixante dix neuf mille cinq cents dinars.

Date de l'adjudication : Mercredi 12 février 2020 à partir de 9 heures devant la chambre des criés du TPI de Sfax II.

Condition de visite de l'immeuble : chaque jours sans restrictions ou conditions.

2020T00012VEPA1

Cabinet chaker avocat

M.F : 1139464/A/A/M/000

TEL : 71.257.859

A la demande : de Attijari Bank 24 rue Hédi Nouira centre urbain Nord Tunis.

Contre : Abedlhamid Bazar Bacha 10 rue Mohamed Ali Ariana à la diligence de cabinet Chaker avocats représenté par Maître Yahia Chaker 38 rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre :Objet du TF 13080 Ariana sis à Ariana prés de Souk Lybia consistant en un appartement dépendant de l'immeuble «ONS» comprenant 3 chambres, salon, Patio, couloir, salle de bain, cuisine et 2 balcons.

Mise à prix : 61.651d.116 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 10/02/2020 devant le Tribunal de 1ére instance de l'Ariana à 9H.

2020T00013VEPA1

Cabinet Chaker Avocats

M.F : 1139464/A/A/M/000

Tél : 71.257.859

A la demande : de Best Lease chez ADR 5 Rue Talleyrand Tunis.

Contre : Mounir Ben Fkih Borj Hfaiedh Bir Bouregba CIN n°05115160 à la diligence de cabinet Chaker avocats représenté par Maître Yahia Chaker Avocats à la cassation 38 Rue Ghandi Tunis.

Parts Indivises à vendre : les 1560,913ème indivis du TF 548256 Nabeul consistant en un terrain agricole sis à Borj Hfaidh de 17 ha 41 a 9 ca comprenant des logements dont 326 m² bâtis d'une maison inachevée et une partie de terrain agricole est occupée par la partie saisie.

Mise à prix : 122.161d.000 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 10/02/2020 devant le Tribunal de 1ère instance de Grombalia à 9H.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2020T00014VEPA1

Remise en vente aux enchères publiques après une baisse de 40%

De la mise à prix

Saisissant Cherifa Zgonda CIN 07090540 du 3/02/2007, M.F : 790183T, élue domicile chez son avocat maître Ben Brik Noureddine, avocat à la cour de cassation 32 boulevard Bab Benêt Tunis

Avocat : Maître Noureddine Ben Brik ayant son cabinet au 32 bd Bab benêt Tunis.

Parties saisies : Jamal Ben Khmais Ben Mohamed domicilie au 2 rue 10485 cité Ennour Kabaria Tunis.

L'immeuble à vendre :

1- Immeuble non titre sis à cité Ennour Kabaria Tunis, superficie : 75 m², constitue une maison composée de deux chambres, cuisine, salle d'eau équipée de les sanitaires, sol en ciment en copropriété entre Mme Cherifa Zgonda et Mr Jamal Ben Khmais Ben Mohamed.

Mise à prix d'ouverture : 31.500,000 DT trente et un mille cinq cent dinars après une baisse de la mise à prix de 40%.

Outre les honoraires et les frais légaux (2757.144 d) deux mille sept cent cinquante sept dinars et 144 millimes outre les frais se la remise aux enchères.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu lundi 17/02/2020 devant la chambre des criées prés du tribunal de première instance de Tunis 2.

Visite des lieux : Tous les jours aux heures de travail.

Pour plus d'informations prendre connaissances du cahier des charges au greffe du tribunal de Tunis et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Observations : l'enchérissement ne peut avoir lieu que par le biais d'un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix.

Pour participer aux enchères, les étrangers doivent avoir l'autorisation administrative nécessaire conformément à la législation en vigueur.

2020T00023VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet de Maître Mohamed Samir Abdellah

T.V.A : G/A/P 186707

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T), S.A, en la personne de son représentant légal, R.C n°B187881996, ayant élu domicile à l'Arab Debt Recovery (A.D.R), en la personne de son représentant légal, son siège au 5, rue Talleyrand - 1002 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Samir Abdellah, Avocat à la cour de cassation, Imm. «L'étoile du nord» - Bloc B - Centre urbain nord -1004 Tunis, M.F : P/A/0186707G.

La partie saisie : Tofaha Bent Ammar Ben Hachana Ben Ahmed Hachana, C.I.N n°07270602 du 11/01/2003, demeurant au M

1- Rue Moussa Sadhi Borj El Backouch - Ariana.
2- A son domicile élu au cabinet de son avocat Me Hassen Toukabri, 09 Rue de Carthage - Tunis.

Parts indivises à vendre : les 95,125 parts de l'immeuble objet du T.F 42461 Tunisie dénommé "El Hana 805" sis à Borj El Boucouche - Ariana, précisément à la rue Mousa Sadhi numéro 24 - Borj Bouckouche - Ariana.

Les parts correspondent à un petit logement comprenant un salon, une cuisine, des toilettes, au rez-de-chaussée et 2 chambres à l'étage. Le tous d'une superficie couverte de 70 m².

Le logement est équipé de l'eau potable et de l'électricité, à proximité du métro, et d'établissements publics.

Le logement est objet d'une location pour 250 DT/mois.

Mise à prix : cent cinq mille dinars (105.000.000 dinars) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le trois février deux mille vingt (3/2/2020) à partir de 9 H du matin, devant la chambre des criées près du Tribunal de première instance d'Ariana.

La visite du lieu de la vente : Tous les jours, suivant l'horaire administratif.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant et prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers de la mise à prix, ou par chèque certifié ou par caution bancaire définitive.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. Le Gouverneur compétent.

2020R00029VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

La partie poursuivante : BH Bank (Banque de l'Habitat auparavant) Société anonyme, identifiant unique 0024588W au nom de son représentant légal dont le siège social est à Tunis Avenue Mohamed V n°18.

Avocat poursuivant : Maître GARA Noureddine, avocat à la cour de cassation, 33 Av Habib Bourguiba le Bardo MF 373096 X/A/P000.

La partie poursuivie : Société hôtelière et touristique Ismail Ghammart SA, RC 0127162004, au nom de son représentant légal ayant domicile à l'avenue Kheireddine Bacha, Escalier A 4ème étage.

Immeuble saisi : la totalité de l'immeuble sis à Gammarth plage objet du titre foncier n° 151097 Tunis, dénommé «Dar Ismail» d'une superficie de 1hec, 51 ar, 27 et (15127 m²) sur lequel est édifié un hôtel dont les travaux ont atteint 90%, d'une capacité de 550 lits, composé de 4 étages dont un rez-de-chaussée d'une superficie de 5600 m² composé d'un espace contenant un Café maure, piscine couverte, 2 restaurants, des entrepôts, des magasins et bloc pour l' électricité et le chauffage. Le 1ér étage comprend la réception, des bureaux, et des chambres dans une superficie de 4400 m². Le 2ème étage est presque conforme au 1ér étage Les 3ème et 4ème étage sont conformes au 2ème étage d'une superficie de 4000 m².

Mise à prix : La mise à prix est fixée à quarante six millions neuf cent cinquante trois milles cinq cent dinars (46.953.500.000 DT).

Visite de l'immeuble : Conformément à la réglementation.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mardi 04/02/2020 à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Tunis

Observations : l'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2020R00039VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Nejet Ben Belgacem Chhoud, titulaire de la CIN n°06133783, résidente à la résidence Helya 1, appartement A9, 5ème étage Sahloul Sousse, son domicile élu au bureau de son avocat maître Hassouna Ayachi sis au Boulevard Hassouna Ayachi Sousse 4000.

Avocat poursuivant : Maître Hassouna Ayachi, avocat à la cour de cassation (MF : 771793J), Boulevard Hassouna Ayachi Sousse.

Partie saisie : Fethi Ben Amor Fekhih, titulaire de la CIN n°02962698, résident à Kalaa Kebira Sousse, son domicile élu au bureau de son avocat maître Slim Ben Taleb sis au Boulevard Sœur Joséphine Sousse 4000.

Désignation du bien à vendre :

Le bien mis à la vente aux enchères consiste aux 224,5 parts indivises revenant à la partie saisie dans la propriété dénommée «Charraki 15» objet du titre foncier n°7337 Sousse couvrant 10532 m² divisé en 10532 parts indivises dont la part équivaut à un mètre carré. Les parts indivises à enchérir représentent en fait ce qui suit :

Une villa composée d'un salon, hall, trois chambres, une cuisine, une salle de bain avec une terrasse arrière d'une largeur approximative entre 3,20 m et 4,60m et une terrasse frontale d'une largeur d'environs 3,90m comprenant des escaliers vers l'étage et puis vers la terrasse supérieure, le tout doté de l'eau potable et de l'électricité et lié au réseau publique d'assainissement.

L'état de la bâtisse est bien et d'un haut standing.

Un étage supérieur en cours de construction composé d'un salon, un balcon couvert, trois chambres, une cuisine et une salle de bain, certaines chambres disposent d'un parterre en gré, d'un staff outre les poteaux en place et les murs couverts en ciment.

Une terrasse : composée de deux chambres et d'une salle d'eau, le tout sur environs une longueur de 12,8m et une largeur de 4 m.

Mise à prix : 341.300.d000.

Date et lieu de la vente : Le mardi 11/02/2020 à partir de 9h du matin à la salle des criées près du tribunal de première instance de Sousse 2 sis à Sahloul Sousse.

La visite des lieux : toute la journée sur les lieux, et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude

de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter une caution bancaire ou un chèque certifié audit montant, les étrangers doivent être munis de l'autorisation administrative préalable exigée par la loi.

2020S00017VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier

Poursuivant : Ali Zaouali, titulaire d'une pièce d'identité n°03864774 délivré le 22/4/2010, fonctionnaire, résident à Jouaouda Mahdia.

Débiteur : Mohamed Zaouali, titulaire d'une pièce d'identité n°03869179 délivré le 22/4/2011, fonctionnaire, résident à la Route Boumerdes Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Charhen Zaouali, avocat, matricule fiscal 547992/L sis à l'avenue Bechir Sfar Mahdia. CIN 03995841.

Immeuble objet de poursuite : le 1/4 indivis de la totalité du bien sis à Borj Chalbi Route Boumerdes Mahdia se constituant d'un terrain clôturé des quatre cotés d'une superficie totale de 1200 mètres carrés sur lequel est construit un entrepôt par la société COZAMAC spécialisée dans la vente de matériaux de construction se composant d'un bureau équipé d'une salle d'eau et une deuxième pièce ouvrant ouest sur la route Boumerdes à l'aide d'une grande porte métallique coulissante servant à l'entrée des Engins.

Le bien en question est délimité du coté Sud d'un terrain appartenant à la famille Lahmar et du coté Est Chamoun Bentoura et du coté Nord Hafedh et Radhouen Zaoulali et du coté Ouest la route Boumerdes.

Mise à prix : Cinquante et un mille cinq cent soixante quinze dinars (51.575.000) selon évaluation de l'expert Mansour Ben Hadj Khalifa datée du 24/10/2019 par l'ordonnance sur requête n°2860/19 datée du 7/6/2019 plus les frais de la procédure évaluée à la première audience.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le lundi 17/02/2020 à 9h et suivant du matin devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Mahdia.

Remarque : la visite de l'immeuble peut s'effectuer tout les jours pendant les heures de travail. La participation à l'adjudication se fait seulement par un avocat après dépôt du 1/3 de mise à prix ou présentation d'un chèque certifié.

2020S00026VEPA1

Vente par adjudication publique après la réduction de la mise à prix initial

Mardi le 5/02/2020 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

La partie poursuivante : Arabe Tunisian Bank, société anonyme, inscrite au registre de commerce de Tunis sous le n°B167001997, son matricule fiscal est ; Q14161 et présentée par son représentant légal, son domicile élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY société inscrite au registre de commerce sous le n°B2449522006, son matricule fiscal est 974893N/A/M/000, demeurant à 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Le débiteur : Salahedine Ben Elfitouri Ben Lazreg, commerçant, sa carte d'identité n°04061289, demeurant à 1- Manzel Nour, n°16 rue Ibn Khaldoun, Gouvernorat de Monastir, 2- Son domicile élu est au bureau de son avocat Maître Mahassen Saidane, situé à immeuble Kassab, Ksar Helal, Gouvernorat de Monastir.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten-Sousse (Matricule fiscal : 108166-P-AP000).

L'immeuble mis en vente : Toute la propriété non enregistré, constituant un lot de terrain destiné à bâtir une maison, d'une superficie de 285 m², ayant le n°1 devant les autorités locales et régionales de Demna, au sein de la municipalité de Manzel Nour de l'ancienne cité, dont les frontières ; En face Kamel Youssef, Est Mustapha Ben Chikh Hassen, de derrière une route faite de 8 mètres de largeur, 10 mètres de longueur et de l'ouest Abdellatif Eltaief.

Mie à prix : (31322.700 dinars) après la réduction de 40% ajouter 2669.694Dinars les frais indiqués.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir.

2020S00031VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : North Africa International Bank, S.A. R.C : B110151997, sise à avenue Kayreddine Bacha lotissement Ennasim, Montplaisir 1002 Tunis

La partie saisie : Naziha Bent Mohamed Ben Sadak Chakroun, gérante d'une société CIN 00205837 demeurante à l'avenue Mahmoud Chaabene n°25 Ennaser Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 280/7251 dans le TF n°601286 Nabeul dénommé «ennaser82» sis à la région Bir Bouragba délégation Hammamet gouvernorat de Nabeul à quelque mètres de la GP1 menant à Barreket Essahel et Hammamet sud d'un coté et bouaargoub d'un autre coté dans une zone communale, au sein du plan d'aménagement, équipé par les services tel que l'ONAS, l'eau potable, l'électricité, le gaz de ville et les routes, il est délimité du coté est et ouest et sud par des constructions privées et du coté nord par une rue.

Ces parts indivises consistent en un terrain d'une contenance de 280m² sur lequel est édifié une villa de 2 étages d'une superficie de 380 m² ; 190m² pour chaque étage.

Le rez-de-chaussée contient une salle de réception, une salle à manger, une chambre à coucher, une cuisine équipée, un air, 2 toilettes et des escaliers menant au 1er étage qui est composé de 3 suites ; 2 suites contenant chacune une chambre à coucher et une salle de bain et la troisième suite contient 2 chambres à coucher et une salle de bain.

L'état général de la villa est classique les pilons en béton armé, le toit en céramique, les murs extérieurs en doubles briks et intérieur en briks 15 cm, le sol en carrelage sauf la cuisine et les blocs sanitaires en parterre et

les escaliers en marbre thala le revêtement des murs de la cuisine et la salle de bain est en faïence colorés, la menuiserie en bois forcé; les équipements types économiques.

La villa n'est pas équipée par un chauffage central, son état est moyen puisqu'elle a été délaissée depuis des années.

Mise à prix : (269.400.000 dt) après la réduction du prix de 40%.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

La date et lieu de la vente : Lundi le 10/02/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Grombalia.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Grombalia où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X01591VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie :

Mabrouka Bent Lefi Ben Mohamed Massoudi, CIN 09244635, demeurante à la route Elain km 1.5 immeuble Khamekhem Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route de Menzel Cheker km 3.5 impasse Touta Sfax consistant en un étage contenant 3 chambres, un hall, une cuisine, une salle de bain, une toilette, une véranda d'une superficie totale de 131.35 m² et il contient une chambre sur le toit d'une superficie couverte de 25.56m².

L'immeuble est délimité du coté sud par Bouzid, du coté est par ghorbel, du coté ouest par Slim Ben Hsan et du coté nord par une piste (rue Omar Ltifi) d'où son entrée.

Mise à prix : (48.600.000 dt) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : Mercredi le 12/02/2020 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X01592VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Nizar Barkia syndic de la faillite de la société Etablissement Abid d'Aliments composés «ETAAC» et représentant de la masse des créanciers domicile élue chez Maître Adel Atitallah sis à rue Salem Harzallah immeuble Attijeri Bank 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Société Etablissement Abid d'Aliments composés «ETAAC», SARL, MF : 718736X, RC : B134012000, représentée par le syndic de la faillite Mr Nizar Barkia demeurant à rue Nasria immeuble Tej 3ème étage n°34 Sfax El Jadida Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «ETAAC» objet du TF n°108499 Sfax sis au sud ouest de Amra la forêt de sidi marwen au bord de la route principale n°16 et une rue Sfax et plus précisément route Mahdia km28 délégation de Amra Sfax à gauche de la route menant de Sfax à Mahdia en face agromed consistant en un terrain d'une contenance de 4941 m² délimité du coté sud par la GP16 Sfax Mahdia, du coté est par Fathi Katteni, du coté nord par Mokhtar Katteni, et du coté ouest par Habib Katteni sur lequel est édifiée une grande usine des alimentations composés contenant des machines de production des alimentations.

Elle est composée de 2 ateliers adjacentes entre eux une séparation de 2.5 mètres de hauteur d'une superficie totale couverte de 670 m².

Le 1er atelier d'une superficie de 466 m² contient dans la partie nord est 2 petits magasins où est déposé les blés des silos métalliques qui seront envoyés aux machines de production des alimentations.

Le 2ème atelier d'une superficie de 204 m² contient dans la partie sud est une salle de commande dont les pilons en béton armé et les murs en brik, le toit en charpente et le sol en béton armé, il est équipé en une grande porte métallique.

L'administration est située dans la partie sud ouest du terrain composé de 2 étages d'une superficie totale de 222 m².

Le rez-de-chaussée d'une superficie de 111 m² composé d'une salle de réception, des escaliers menant au 1er étage, une grande salle commerciale, une salle d'eau une kitchenette et à l'intérieur 2 bureaux dont leur entrée par une porte métallique que mène à un espace du coté ouest.

Le 1er étage d'une contenance de 111 m² contenant un grand hall ouvert sur des escaliers, un grand bureau de l'administration générale, un couloir, une salle d'eau, une kitchenette et 2 bureaux à l'intérieur.

Il contient un local de chauffage d'une superficie de 15 m², une décharge extérieure d'une superficie de 45 m² une construction métallique et en charpente, un dépôt au coin nord ouest d'une superficie de 35 m² dont le toit en charpente il est inachevé et en mauvaise état, une clôture extérieurs qui entoure tout l'immeuble de 290 mètres environ et un transformateur avec 2 petites chambres comme locales technique ayant une porte métallique.

Mise à prix : (300.000.000) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 17/02/2020 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X01593VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, RC n°B187881996, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis qui a élu domicile chez Arab Debt Recovery sise à 5 rue Talleyrand 8ème étage 1002 Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/NP/000.

Partie saisie :

Taoufik Ben Tayeb Ouannen, titulaire de la CIN 03304977 demeurant à rue Farhat Hached Gabès et à son domicile élu chez maître Ahdellatif El Imam avocat à Gabès.

Propriété à vendre :

171 parts à l'indivision du titre foncier n°813 Gabès dénommé «Dar Ouannen» constitué de 513 parts sa superficie est de 513 m² situé à Gabès sur la bordure de la rue Charles de Gaulle et deux autres rues qui constitue un terrain pour bâtir.

Référence d'inscription de la propriété : date 5/11/1988, dépôt Gabès, volume 01 n°843/2.

Mise à prix :

Fixée à quatre cent vingt sept mille cinq cent dinars (427.500,000) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Gabès sis rue Farhat Hached Gabès le lundi dix février deux mille vingt 10/02/2020 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Gabès.

2020X00008VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, société anonyme, RC : B19321997 représentée par son président directeur général dont le siège social est situé à Tunis, 139 avenue de la Liberté.

Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961FAP000.

Partie saisie :

Jamel Eddine Ben Ali Njeh, titulaire de la CIN 01275096 demeurant à l'avenue Bourguiba impasse 36 maison n°4 Gremda Sfax et son domicile élu chez son avocat maître Bachir Ounissi à l'immeuble n°6 bureau 16, 1er étage rue Salonic 1069 Tunis.

Propriété à vendre :

Un immeuble situé à la route de l'aéroport km 16 Sfax sur la ceinture liant route de Gabès et celle de l'aéroport à gauche vers zone el Hajeb direction Tyna précisément au niveau de la borne 15 de Sfax ville et 11 de Tyna.

L'immeuble est constitué d'un terrain entouré par des dunes de sable se composant de 2 parcelles zone el hajeb lettre «C».

La première parcelle d'orientation nord-est représentant le n°69 du cadastre de la zone d'el hajeb lettre «C» limitée à l'est par la parcelle n°66 et les autres parties de la ceinture goudronnée et au nord par les parcelles 66 et 67 et une partie de la parcelle 72, à l'ouest la route n°926 liant la route de Gabès et de l'Aéroport au sud la parcelle n°70, sa superficie est d'environ 10715 m².

Cette parcelle est plantée d'oliviers et d'arbres fruitiers.

La deuxième parcelle d'orientation sud ouest représente la parcelle n°70 nord du cadastre de la zone el hajeb lettre «C», limitée au nord par la parcelle n°69 et de la route n°926 connue sous le nom ceinture Mahres.

Une construction est existante sur le terrain, constituée de 2 étages liées par un passage en sable se trouvant à la limite de la parcelle 71 menant à un espace dont le sol est revêtu en morceaux de marbre et de carrelage, il comprend deux escaliers menant à une véranda nord - est - ouest, d'une longueur (est-ouest) de 10.32 m et d'une largeur (nord-sud) de 3 m, au milieu une porte (nord) en bois qui mène à un hall d'une longueur de 10.8 m et 4.57 m de largeur, à gauche une ouverture rectangulaire sans porte menant à un couloir de 4.98 m de longueur et 1.25 m de largeur sur la gauche une carcasse de porte (nord) en bois qui mène à une chambre de 4.98 m de longueur et 3.54 m de largeur avec une fenêtre à l'est et une autre au sud.

Cette porte mène à un espace comme une cuisine d'une longueur (nord-sud) de 3.57 m et d'une largeur (est-ouest) de 3.02 m qui comprend une fenêtre, toutes les installations sanitaires, électriques et bois ont été enlevées, ensuite une autre porte ouvrant sur le sud menant a une salle d'eau (douche) et toilettes d'une longueur de 3.57 m et 1.90 m de largeur avec une petite fenêtre, toute les installations sanitaires, électriques et bois ont été enlevées, ensuite et au fond du couloir une porte en bois menant à une véranda couverte à l'ouest, d'une longueur de 2.40 m et 1.90 m de largeur.

Le sol du bâtiment est en carrelage, son toit en béton d'une hauteur de 2.95 m qui constitue le sol de l'étage supérieur.

La superficie couverte de l'étage inférieur est de 137 m².

Toute la construction est entourée d'un sol couvert de carreaux de carrelages et marbre de différentes mesures et couleurs, sa superficie totale est de 341.35 m².

Au coin sud-est du terrain se trouve des bâtiments annexes comprenant un garage de 7.54 m de longueur et 4.26 m de largeur avec une fenêtre et une porte au nord menant au reste du terrain.

Toute la construction est en état de ruine toutes les installations en bois et électricités ont été enlevés.

Ensuite une autre porte au sud menant à une espace qui est à l'origine une petite cuisine d'une longueur de 3 m et une largeur de 2.28 m avec une fenêtre à l'est en état de mine puis du coté est un espace sans porte qui est à l'origine un coin sanitaire (toilettes) d'une longueur de 2.28 m et 1.16 m de largeur avec une fenêtre, toutes les installations sanitaires, électriques et bois ont été enlevées, son sol est en carrelages, le toit d'une hauteur de 3.05 m, sa superficie couverte est de 56 m².

L'étage supérieur est accessible par des escaliers en marbre de tela, du coté nord du hall se situant à l'étage inférieur qui mène à une salle d'une longueur (nord-sud) de 8.78 m et d'une largeur (est-ouest) de 4.66 m avec une porte en bois et fer de l'extérieur menant à une véranda (nord - est - ouest) d'une longueur de 10.92 m et 3.30 m de largeur puis une fenêtre au nord et 2 autres à l'est, sur la droite un couloir de 4.91 m de longueur et 1.25 m de largeur sur sa gauche une chambre de 4.91 m de longueur (nord-ouest) et 3.60 m de largeur (nord-sud) avec une fenêtre à l'ouest et une porte fenêtre au nord qui mène à la véranda.

Devant la chambre une porte (nord) qui mène à une autre chambre d'une longueur (nord-sud) de 3.55 m et de 3.26 m de largeur (est-ouest) puis une salle de bain dont toutes les installations sanitaires, électriques et bois ont été enlevées en état de ruine avec une petite fenêtre à l'ouest.

Au fond du couloir il y a une porte en bois menant à une véranda ouest non couverte d'une longueur de 3 m et 2.20 m de largeur.

Le sol de l'étage supérieur est couvert en carreaux de carrelages, son toit en béton d'une hauteur de 2.90 m.

La superficie couverte de l'étage supérieur est de 130 m².

Toute la construction est entourée d'un sol couvert de carreaux de carrelages et marbre de différentes mesures et couleurs, sa superficie totale est de 341.35 m².

Au coin sud-est de l'étage inférieur il y a une terrasse bâti son sol en carreaux de carrelages et en bas un bassin d'eau avec un moteur électrique fixé à une armoire bâti se trouvant au coin sud-ouest de la terrasse.

Mise à prix : fixée à deux cent dix mille dinars (210.000.000D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience. L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3, rue Ahmed Aloulou n°4 à côté de la CNSS Sfax le mercredi douze Février deux mille vingt (12/02/2020) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax2.

2020X00009VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Mohamed Ben Ali Ben Hsan Hmani, commerçant RC : A132642000 demeurant à Sokra km 1 Sfax.

Le titre exécutoire : le jugement n°22844 rendu par la cour d'appel de Sfax le 29/10/2007 signifié par l'huissier notaire maître Mimoun Moalla le 16/3/2018 selon son n P.V n°27446 confirmant l'injonction de payer n°19027 rendu par le président du tribunal de première instance de Sfax le 28/5/2007.

La vente de navire est ordonnée par le jugement civile n°60501 rendu par le tribunal de 1ère instance de Sfax le 30/12/2019.

Le domicile élu : étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

Le débiteur saisi : Ahmed Ben Salem Ben Moussa armateur, demeurant à la route de Tunis km4 markaz Bouassida Sfax

Les caractéristiques du chalutier :

Dénomination : Haykal Fattah

N° d'inscription : 1762SF, le 11/9/1980.

Longueur, 26.75 m, largeur 6.19m hauteur 2.95m,

Moteur : selon le congé marque Baudouin puissance 430 cv en fait le chalutier est sans moteur

Port d'attache : Sfax

Mise à prix : (30.000.000) frais en sus

La date et lieu de la vente : le 17/02/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X00015VEPA1

Vente Immobilière

Etude Maître Nassima Kallel

Avocat

Rue Abou Kacem Echebbi Sfax 3000

Poursuivant : BH BANK (Banque de l'Habitat) société anonyme, inscrit au Registre National des Entreprises sous le n°0024588W, demeurant à l'avenue commandant Bjeoui Sfax.

Débiteur principal : LA SOCIETE HASNA D'EXPLOITATION FLORALE S.A (SOHEF S-A) inscrite au R.C n°B2132102013, M.F n°1285721 P, dont le siège social est situé à Nekrif - Remada - Tataouine Représentée par son représentant légal.

Partie saisie : Nejiba Bent Tahar Charfi veuve Sellami titulaire de la Carte d'identité nationale n° 01081556 demeurant à la route de Tunis rue Chedly Kallala Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Nassima Kallel, Avocat Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthage B. A12 Sfax 3000. M.F 000 P A 630188 K

Immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°8115 Sfax dénommé "Aida

VI" situé à la route de Tunis km 0,5 Sfax, dont la superficie est 263 m², composant un bâtiment de 3 étages (R + 2) en cour de construction, au rez-de-chaussée il existe un dépôt, des escaliers, une salle, un bureau et une salle d'eau, au premier et au deuxième étage deux appartements à chaque étage en cour de construction.

Charges : - Hypothèque au profit de la Banque de l'Habitat de 797.000,000 Dinars inscrite, le 29/4/2013.

Hypothèque au profit de BFPME de 717.000,000 Dinars inscrite le 01/7/2013.

Hypothèque au profit de la Banque de l'Habitat de 1.600.000,000 Dinars inscrite le 4/10/2013.

Hypothèque au profit de la Banque de l'Habitat de 246.000,000 Dinars inscrite le 22/5/2015.

Mise à prix : Cinq cent dix-sept milles dinars (517.000d, 000) Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi dix février deux mille vingt (10/02/2020) à neuf heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax rue Victor Hugo Sfax.

La visite des lieux : est possible aux heures de travail Administratif.

2020X00020VEPA1

Cahier de charge de vente d'un fonds de commerce

Créancier : Monji Mars et Mahdi Chalbi et Mansour Dahas leurs métier travail et l'endroit désigné du bureau de son avocate maître Wasma Borghel avocate en appel de Médenine son bureau est désigne, rue 2 Mai 1966 du bâtiment Alamloumi a bureau au deuxième étage de Médenine et le numéro 1.

Débiteur : Sté Commerciale de Matériaux de Constructions SOCOMACO au nom de son représentant légal SARL inscrit dans le registre de commerce 184671996 B domicilier route Djerba Médenine.

Titre exécutif : le grosse de jugement délivré, par le tribunal de première instance de Médenine daté le 9/12/2019 n°3365/19

Le fonds de commerce à vendre : tous les éléments et les composants de fonds de commerce société Commerciale de Matériaux de Constructions SOCOMACO exploité pour Menuiserie et la vente des matériaux de construction domicilier route Djerba Médenine

1. Le droit de bail : (propriétaire d'origine de l'entreprise est le même que le propriétaire des murs et la zone exploitée par la question initiale).

2. Les éléments incorporels : la clientèles, le nom commercial, et la réputation de l'entreprise et les brevets et les formes, les formes et les droits de propriété artistique.

3- Les éléments corporels : de toutes les choses et les meubles, les matériaux, les machines et les marchandises en commerce à l'origine mentionnée de :

- 1 machine de menuiserie scie à ruban

- 1 machine de menuiserie - Morteuse maiche,

- 1 machine de menuiserie Morteuse chaîne

- 1 machine de menuiserie piceuse

- 2 topie

- 2 Scie circulaire.

4. Prix de vente initial : Quatre-vingt-cinq mille et trois cents dinars (85.300.000)

5. Date et lieu de vente : Date prévue de la vente mardi à 4 février de l'année 2020 (4/02/2020) à 10 heures à siège de l'objet fonds de commerce rue Djerba Médenine enchères publiques.

Remarque : Vous ne pouvez pas participer du tout dans enchères qu'après le paiement de 10% du prix de la vente auprès Huissier de justice Maître Abdeslem Mahdhi port de Médenine nombre de bureaux de l'objet l'approche Bizerte Médenine charge la vente de ce fonds de commerce.

2020X00021VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière d'un terrain matriculé

Mokhtar Hajlaoui

Avocat à la cassation

Rue Habib Bourguiba Immeuble Debbash Sidi Bouzid

Tel/fax : 76 634 742

Q : 477067

La vente aura lieu le lundi 3/2/2020 à partir du 9h de matin à la salle des enchères publiques auprès du tribunal de première instance de Médenine.

Le poursuivant : Maître Mokhtar Hajlaoui Avocat à la cassation titulaire de CIN n°04344423 au nom de la société de production de la viande de volaille dans le centre ouest en son représentant légal, le président du conseil d'administration Taher Tlili, titulaire de CIN n°00019917 délivré le 13-12-2010 sise à la zone industrielle Sidi Bouzid et inscrite au registre de commerce sous n°B1865102006.

Le poursuit : Abdul Majeed Bin El Hachemi Al Abyad, agent d'une entreprise et titulaire d'une carte CIN n°05749757, résidant à Al-Raja Moansa Zarzis.

L'immeuble saisi : L'ensemble des 900 parts de l'immeuble nommé «Mounia» objet du titre foncier n° 24059 Médenine situé au cité Al Raja, Zarzis, zone Al hicham, et plus précisément à Al-biada.

L'immeuble saisi s'étend longitudinalement du Nord-est, où il y a la route principale. Il existe au tiers nord une parcelle agricole contenant 03 arbres de figue et une amande. Au milieu une barrière de brique en forme rectangulaire, d'une hauteur de 1,5m et une longueur de 106m, y compris un dépôt sans porte couvrant 15m² et une villa construite nouvellement considérée presque prête à l'habitation, puisqu'elle est achevée et ne manque que les glaçage, les équipements sanitaires, les portes et les fenêtres, sa hauteur est de 1m du sol naturel et 2.9m jusqu'au plafond, comprenant deux chambres, une cuisine, une salle de bain, une réception, un escalier et deux balcons couvrants 16.83m², auprès d'elle, de la coté nord ouest, se trouvent un puits et un arrosage d'eau couvrant 13.65m². Et dans la partie sud ouest de l'immeuble saisi, on a du terre agricole contenant 30 arbres d'amandes de différentes formes, et à travers laquelle passent deux lignes électriques et.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble saisi est fixée à cinquante et un mille huit cent quatre vingt et un dinars et 083 millimes (51881.083dt) plus les frais juridiques

NB : Vous pouvez visiter l'immeuble à vendre tous les jours aux heures du travail, pour plus de renseignement, contactez le cabinet Mokhtar Hajlaoui, l'avocat à la cassation, que Habib Bourguiba, immeuble Debbash Sidi Bouzid.

2020X00032VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue El Idrissi Tunis

Tel. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société anonyme représentée par son président

directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R.C n°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier).

La partie saisie :

Neila Allani cin 02034399 demeurant à Kairouan 2 rue Ibn Heni El Mansour (en sa qualité caution hypothécaire et solidaire).

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de la propriété objet du T.F 168067 Tunis de la résidence dénommée Errayhane 43 sise à Tunis les Berges du Lac 1 Rue Lac Windermere constitué par l'appartement situé au 3 étage d'une superficie de 105 m² en plus des parts indivises de 644.96/10000 parts du t.f n°83246 Tunis.

Le T.F 168028 Tunis d'une superficie de 5 m² en plus les parts indivises de 30.71/10000 parts indivises du TF 83246 Tunis situé rue Lac Windermere Berges du Lac1 Tunis constitué d'un cellier dénommé Errayhane 4 tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Tunis.

Mise à prix :

245.345,000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus reparties comme suit l'appartement : 240.345.000 dinars, le cellier 5.000.000 dinars.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis le mardi le 11/2/2020 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Tunis et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2020400009VEPA1

Vente aux enchères publiques après rabais

Cabinet Maître Mohamed Kmicha

Avocat à la cour de cassation

Rue Taieb Mehiri Kairouan N°1

Tel : 77 23 85 01

Fax : 77 23 82 13

Matricule Fiscal : N° 000/P/A/765060N

Le lundi dix sept février deux milles vingt (17/02/2020) et à partir de neuf heures du matin et à la chambre des criées près le tribunal de première instance de Kairouan, aura lieu l'adjudication d'un immeuble aura lieu la mise en vente de l'immeuble désigné en dessous selon les conditions suivantes :

Partie créancière saisissante : Banque EL BARAKA Tunisie en la personne de son représentant légal, société anonyme, dont numéro de registre de commerce est B137451996 à Tunis, ayant matricule fiscal sous le numéro FPM031041, demeurant 88, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis, ayant élu domicile en l'étude de son avocat Maître Mohamed Kemicha, Avocat près la cour de cassation, sise 1, Rue Taieb Mehiri Kairouan.

Partie débitrice saisie : Noureddine Ben Abbes Ben Amor Chehibi, profession Agriculteur, résident dans le lotissement El Manar Kairouan, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°02096358.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Kemicha, l'Avocat près la cour de cassation, dont étude sise 1, Rue Taieb Mehiri Kairouan, titulaire du matricule fiscal n° 000/P/A/765060N.

Immeuble mis en vente : 312 parts dans l'indivision d'un total de 64319 parts et qui correspond 312 m² dans l'indivision d'un total de 64319 m² du Bien objet du Titre n°28319 Kairouan, nommé «Abdelkader 1», d'une nature agricole, contient un terrain nu composé de la parcelle n°2 situé à Elbaten Gouvernorat de Kairouan. La propriété du Bien saisi a été acquise par le débiteur selon une référence du dépôt de transcription datée le 5/4/2017 Kairouan, volume 163 n°3981. Il consiste en un bien récemment destiné à l'urbanisation suite au morcellement de la zone en parcelles destinées à la construction y compris ce qui est déjà construit et ce qui est en cours de construction près de la Route Ceinture et la Zone Industrielle à Kairouan, avec une contenance totale de 312 m².

Prix de l'ouverture : Dix-huit mille sept cent vingt Dinars (18.720,000 DT) après rabais, plus les frais de la 1ère adjudication fixé à mille trois cent soixante dinars et 472 millimes (1.360.472dt), plus les frais de la 2ème adjudication qui sera fixée ultérieurement.

Visite et constat de l'immeuble : La visite du bien se fait durant les horaires administratifs. Pour plus d'informations, prière contacter l'Etude du Maître Mohamed Kemicha, l'Avocat, sise Rue Taieb Mhiri n°1 - Kairouan, le chargé du suivi, ou le greffe du tribunal de première instance de Kairouan où est déposé le cahier de charge, et la surenchère ne doit être faite qu'à travers un avocat et toute personne souhaitant acheter doit mettre en caution le tiers du prix d'ouverture, ou fournir un chèque bancaire certifié ou une garantie bancaire.

2020400022VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un mandataire de justice

Suivant la décision du tribunal de 1ère instance de Tunis, en date du 24 décembre 2019, il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Mr Sahbi SIGANI 86 Av.H.Bourguiba-1er étage -Bureau 1 G-Ariana, en qualité de mandataire de justice de la société «Eureka 24» SARL

M.F : 14296741Y/A/M/000

RC : B1227272015.

La nomination de Mme Wiem Aouni comme juge commissaire.

2020T00015VEPA2

Distribution

Par décision du juge commissaire du tribunal de première instance de Manouba, dans l'affaire de distribution sous le n° 109, il a été ordonné l'ouverture de distribution du fonds (21.750,000D) consigné à la caisse du dépôt et de consignation à la trésorerie générale de Tunisie le 19/12/2017, reçu n°R011199, et ce suivant la requête de distribution présentée par Maître Hamdi Autaeil pour le compte des créanciers Thouraya Wesleti et autres, contre la société du confection idéal et la caisse nationale de sécurité sociale et la douane tunisienne et Abdelhamid Ben Khaled et Rim Jlassi.

L'article 468 cpcc prévoit Tout créanciers désirant participer à la distribution du prix est tenu sous peine de forclusion, de produire auprès du greffe du tribunal de première instance de Manouba, les titres de sa créance dans un délai de 30 jours à partir de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, il doit en outre demander la collection par l'intermédiaire d'un avocat chez qu'il doit être domicile et indiquer le cas échéant les causes de préférence de sa créance.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2020R00019VEPA2

Avis

Le greffier de la chambre de distribution des deniers auprès du tribunal de première instance de Monastir avise qu'il sera procédé à la distribution de la somme de 102.400.000 dinars consignation selon reçu n° M0099007 du 01/11/2019 et suite à la requête de distribution introduite par maître Fredj Bakouche (MF974235) avocat à la cour de cassation agissant pour le compte et ses collègues en vertu de quoi est enrôlée l'affaire n°320 à l'encontre du débiteur la société c.c.d.

Tout créancier désirant participer à la distribution devra produire ses titres de créance au greffe du tribunal dans les 30 jours à partir de la publication du présent avis sous peine de forclusion conformément à l'article 468 cpcc qui dispose que : dans les trente jours à partir de la publication au journal l'officiel de l'insertion ou de réception de la lettre recommandée tous créancier désirant participer à la distribution doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude du quel domicile et étude droit pour le produisant.

Cette demandé énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis insertion et sommation revus aux articles précédents.

2020S00024VEPA2

La République Tunisienne

Ministère de la justice

Le tribunal de première instance de Grombalia

Affaire distribution n°91

En date du 13/5/2019 le juge commissaire Mme Safaa Jelassi, a ordonné l'ouverture de la procédure de distribution du montant de quatorze mille cinq cent quinze dinars et 500 millimes (14.515.500) consigné à la caisse des dépôts et consignation de la République Tunisienne selon quittance numéro R005138 en date du 16/6/2017 suite au dépôt de demande de distribution par maître anis Mohamed Ali Aissi en faveur de Mohsen Hamdi et autre contre société hôtel Younes Medisea en la personne de son représentant légale, inscrite au greffe du tribunal sous numéro 91 avec tout les documents nécessaire a savoir le certificat de dépôt numéro 15520 en date du 19/3/2019.

Tout créancier qui entend participer à la distribution du montant consigné, et sous peine de forclusion ; doit dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne, produire ses titres de créance par le billet d'un avocat, au greffe du tribunal.

Cet avis est rédigé suivant les termes des articles 464 et 466 du code de procédure civile et commerciale.

L'article 468 du code stipule ce qui suit :

«Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2020400034VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Jendouba annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 49.090.000 dinars consignée à la recette des finances Ain Draham le 4/02/2019 quittance n°M002344 contre la Société TOMFRAIS à la diligence de Maître Olfa Gharbi pour le compte de BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES dans l'affaire n°55. Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distributions des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément à l'article 468 du C.P.C.C.

2020400039VEPA2

Avis de Distribution

Suite à une décision rendue par monsieur le juge-commissaire du tribunal de premières instance de Nabeul le 12/12/2019 qui ordonne l'ouverture de la procédure de la somme de consigné à la caisse des dépôts et des consignations à la trésorerie générale de Tunisie le 29/3/2018 selon le récépissé n°40993 quittance numéro M029955 et selon l'affaire de distribution présentée par maître Maiza Yosra en faveur de la société «Sté Tiltex 2» inscrit sous le n°38 avec tous les justificatifs. Tout créancier qui souhaite participer à la distribution doit produire ses pièces de créance au greffe du tribunal dans le délai de trente jours à partir de la publication de cette annonce au JORT sous peine de forclusion selon 464 et 466 du code de procédure civile et commerciale.

2020400045VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES

6, Avenue Habib Thameur - 1069 Tunis

Matricule Fiscal : 05855 P/P/M/000

Registre de Commerce : B110.199.1997

N° d'Affiliation CNSS : 16188/86

Le Conseil d'Administration de la caisse Tunisienne d'Assurances

Mutuelles Agricoles à l'Honneur de convoquer Messieurs les Délégués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 30 janvier 2020 à 10 Heures à l'Hôtel AFRICA -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'Activité de l'Exercice 2018.

2. Lecture des rapports des deux commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3. Approbation du Rapport, du Bilan et des Etats Financiers de l'Exercice 2018.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

6. Approbation des résolutions par l'assemblée générale ordinaire.

2020T00024SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

BANQUE ZITOUNA

Société anonyme

Au capital de 175 367 232 DT

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Identifiant Unique : 1120822H

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 4 janvier 2020 invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 7 février 2020 à 10 heures, au siège de la Banque à Tunis, sis 02 Avenue Qualité de la Vie, le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'Augmentation du Capital ;

2. Augmentation de Capital ;

3. Délégation au Conseil d'Administration du pouvoir de réaliser l'augmentation du capital ;

4. Modification corrélative de l'article 6 des statuts;

5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Banque Zitouna.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2020R00022SANB3

Convocation l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2020

SBA Work Force

Société anonyme

Au capital de 1 504 990 dinars

Siège social : Green Center, rue du Lac constance, C4-2, Les Berges du Lac1053 Tunis- Tunisie

MF : 1382628M/A/MI000

RC : B01101042015

Mesdames et Messieurs les actionnaires de «SBA WORKFORCE» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 31 janvier 2020 à 11h au siège de la société sis à Green centrer C 4.2 rue du Lac constance-1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2018.

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018.

- Lecture et approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs.

- Examen et approbation des conventions réglementées.

- Modification du siège social.

- Pouvoir aux porteurs.

2020R00042SANB3

Convocation l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2020

SBA WORKFORCE

Société anonyme

Au capital de 1 504 990 Dinars

Siège social : Green center, rue du Lac Constance, C4-2, Les Berges du Lac 1053 Tunis - Tunisie

MF : 1382628M/A/M/000

RC : B01101042015

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de «SBA WORKFORCE» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 31 janvier 2020 à 12h au siège de la société sis à Green centre C 4.2 rue du Lac constance-1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Modification du siège social.

- Pouvoir aux porteurs.

2020R00043SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Net System Edition S.A

Au capital social de 1 000 000 D

Siège social : rue 8805, immeuble 7 cité El Khadra 1003 - Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Net System Edition S.A sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 04 février 2020 à 10h au siège de la société univers invest sise à : Immeuble BTK Groupe BPCE 3éme étage- Bureau 312, 10 Bis avenue Mohamed V -1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Statuer sur la continuité d'exploitation de la société conformément à l'article 388 du CSC;

- Le transfert du siège social de la société.

2020400037SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie des Phosphates de Gafsa

Société anonyme

Au capital de 267.935.364,840 D

Siège social : Cité Bayache - Gafsa

Suite à la décision du Conseil d'Administration tenu le 18 décembre 2019, Messieurs les actionnaires de la Compagnie des Phosphates de Gafsa sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 30 janvier 2020 à 19 h aux bureaux de la CPG sis, 9 rue du Royaume d'Arabie Saoudite à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers 2018

3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions y contenues

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018

7. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2018.

8. Fixation des jetons de présence des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2018.

9. Résolutions.

2020400056SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LA GENERALE DE RECOUVREMENT ET DE

REALISATION DE CREANCES

SOGEREC

S.A. au capital : 6.600.000 DT

Siège social : Immeuble de l'Amen Bank - Avenue Mohamed V - Tour

C-2ème étage, Tunis

R.C. : B0112672009

Messieurs les actionnaires de la société la Générale de Recouvrement et de Réalisation de Créances "SOGEREC" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 31 Janvier 2020 à 10 H au siège de la société, sis à l'immeuble de l'Amen Bank - Avenue Mohamed V - Tour C-2ème étage, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2019,

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019;

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019,

4- Affectation du résultat de l'exercice 2019,

5- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019,

6- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration,

7- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

8- Pouvoirs pour formalités.

9- Information concernant les déclarations de fonctions conformément aux articles 192 et 209 du code des Sociétés Commerciales.

2020400058SANB3

Autres sociétés

Assemblée générale élective de l'année 2016

Société Coopérative de base des services agricoles

Al -AMANA à Souassi

Le Conseil d'administration de la Société Coopérative de base des services agricoles AL-AMANA à Souassi informe tous ses adhérents que l'assemblée générale pour l'année 2016 qui a été décidée le 30 décembre 2019, est l'objet d'un ajournement pour le 27 janvier 2020 à neuf heures du matin à la salle des réunions à la direction de l'Agriculture à Souassi pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport moral et financier de l'année 2016.

2. Lecture du rapport financier du commissaire aux comptes.

3. Rapport relatif aux résultats de l'année 2016

4. Discussion des rapports et des états financiers et leur présentation à l'approbation.

5. Acquittement du patrimoine des membres du conseil d'administration.

6. Mise à jour des adhérents : acceptation des nouveaux adhérents et présentation de la liste des démissionnaires.

7. Répartition des résultats de l'année 2016

8. Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration.

9. Nomination d'un nouveau contrôleur des comptes.

Celui qui réunissant toutes les conditions légales et qui souhaiterait postuler pour le poste de membre du conseil d'administration pourrait présenter sa demande au nom de Monsieur le Président du conseil d'administration par courrier recommandé avec accusé de réception à partir du 16/01/2020 jusqu'au 20/01/2020 incluant le dernier jour et cette annonce est une invitation personnelle pour chaque adhérent de la société Coopérative.

Remarque : Les documents relatifs à l'assemblée générale sont mis à la disposition des adhérents au siège de la société pendant tout le délai légal.

2020R00036SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société EMNA DES PRODUITS ALIMENTAIRES S.A.R.L (SEPA) dont le siège social est situé à la route Sidi Jdidi km 5 Sidi Hamad Hammamet - 8050 Nabeul, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°395 en date du 01 octobre 2018 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de production des conserves et des épices alimentaires, située à l'adresse citée ci-dessus, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la municipalité.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Nabeul ou le président de la municipalité de Hammamet ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société SIDI FRADJ DES CONSERVES dont le siège social est situé à l'immeuble les arcades 2 Sfax ville - 3027 Sfax, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous n°379 en date du 26 décembre 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conservation, réfrigération et de conditionnement des produits de la mer, située à proximité de la route nationale n°1 à la Zone Industrielle de Mahres du gouvernorat de Sfax, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax et de la municipalité de Mahres.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sfax ou le président de la municipalité de Mahres ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Monsieur Sdouga Salah CIN 05421673 déclare la perte de titre de propriété N° 09/11197 daté le 27/05/2013 pour le titre foncier N° 64578 Ariana situé à la rue Sakr n° 4 à la Soukra Ariana.

2020T00022DIVD2

Avis

Par acte notarié signé auprès des deux notaires, Kamal Jarad et Rafik Al-Rubai, le 23 décembre 2019, M. Ali Al-Methnani a cédé à ses deux fils Rida et Afoua à égalité entre eux, l'intégralité du fonds de commerce café Al-Nakheel sis à la rue Bayt Al-Hikma, Kairouan, y compris tous les éléments matériel et moral dont il est actuellement en location. Cette annonce a été publiée dans un journal quotidien. Toute objection peut être présentée au bureau du Maître Kamal Jarad notaire à la circonscription judiciaire de tribunal de première instance à Kairouan dont le siège est sis rue mars Kairouan, jusqu'à ce que vingt jours se soient écoulés depuis la date de cette notification.

Cachet du Maître Kamal Jarad notaire à la circonscription judiciaire de tribunal de première instance à Kairouan.

2020S00020DIVD2

Avis

Chabouni Karam annonce qu'elle possède une maison sise rue beb el Kasba Sfax son titre de propriété est disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 70 jours passer ce délai aucune opposition n° sera prise en considération.

2020X00019DIVD2

L'Ordre des Architectes de Tunisie

Conformément à l'article 11 de la loi n°74-46 du 22 mai 1974 portant organisation de la profession d'architecte en Tunisie, le 22ème COAT a dressé le Tableau de l'ordre 2019 des personnes qui, remplissant les conditions prévues par l'article 1er de la présente loi pour l'exercice de la profession d'architecte en Tunisie durant l'année en cours selon une liste arrêtée au 02/12/2019.

Ils sont répartis selon leur mode d'exercice comme suit :

Architectes indépendants : 2063

Architectes fonctionnaires : 93

Architectes enseignants chercheurs : 26

Architectes salariés du privé : 569

Architectes Contractuels : 13

Tous ceux qui désirent obtenir un exemplaire de ce tableau, sont priés de contacter le secrétariat de l'ordre.

2019403913DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Mohamed Ben Hafith Ben Slama Ati, titulaire de la C.I.N numéro 02049280 délivrée à Tunis le 23/07/2019, et résident à nafet Nadhour Zaghouan.

Annonce qu'il a perdu le titre de propriété numéro 1222 Zaghouan, relative à l'immobilier numéro 1222 Zaghouan, sous le nom Kouloud, résident à krioua Sbika Kairouan.

En vertu d'un certificat de permis perdu.

2020400033DIVD2